



NUMÉRO 152

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2012

APPEL NOMINAL. /P.7

QUESTIONS ORALES

1 - Modification de la composition des commissions permanentes. /P.15

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités du recensement pour 2013 et 2014. /P.15

3 - Communication sur la rentrée scolaire 2012. /P.16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir entre la ville de Boulogne-Billancourt, les Sections Internationales de Sèvres et l'Education nationale - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "l'Outil en main". /P.16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Attribution d'une prime exceptionnelle au médaillé d'argent de la "section handi-aviron" de l'A.C.B.B. à l'occasion des jeux paralympiques de Londres 2012. /P.14

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Piscine municipale - Avenant n°2 au marché d'assistance et conseil financier et technique dans le cadre de la consultation lancée pour renouveler le contrat de DSP de la piscine-patinoire - autorisation donnée au Maire de signer l'avenant. /P.14

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Convention de mise à disposition de services du SIPPE-REC dans le cadre d'opération de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité. /P.17

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Personnel Communal - Mesures Diverses. /P.18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASL) - Convention de financement avec le Département des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire pour signer. /P.7

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Musées municipaux - Convention de partenariat avec l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France - Approbation et autorisation de signature. /P.23

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Musées municipaux - Conventions de partenariat avec l'association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaires, avec l'association "le Sentier des arts" - Autorisation donnée au maire pour attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des Amis du M-A30/musée des Années Trente - Donations - Approbation et autorisation. /P.24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot B5b - Construction de 187 logements étudiants par la SA d'HLM EFIDIS - Attribution d'une subvention. /P.24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Fonds d'Aménagement Urbain - Autorisation donnée au Maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour les années de gestion 2011-2012 - Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au Fonds d'Aménagement Urbain. /P.25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Fonctionnement de l'Espace Santé - Renouvellement de convention avec le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) - Autorisation donnée au Maire de signer la convention. /P.26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - Conventions de partenariat avec les collèges Jean Renoir - Paul Landowski - Bartholdi - Jacqueline Auriol - Autorisation donnée au Maire de signer lesdites conventions. /P.26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

16 - ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Acquisition de locaux - Autorisation donnée au Maire pour signer avec l'OPH Paris Habitat tous actes afférents. /P.27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

17 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Espaces publics situés en jonction entre le Quartier du Pont de Sèvres et le Trapèze - Dénomination de 'la rue' et du 'mail'. /P.29

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Parc Rothschild - Réhabilitation du pavillon de la porte de l'Avre - Autorisations données au Maire. /P.30

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Renouvellement de la convention de refacturation relative à la finalisation, la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération GPSO dans le BBI - Autorisation donnée pour signer les actes afférents. /P.32

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot B4b - Réalisation d'un foyer d'accueil médicalisé - (FAM) de 36 places par la SA d'HLM Résidences Sociales de France - Attribution d'une subvention - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. /P.33

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Travaux de mise en accessibilité PMR dans les écoles Fessart et Escudier - Convention de mandat à passer entre la ville et la SPL Seine Ouest Aménagement - Autorisation donnée au Maire pour signer. /P.34

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille douze, le 18 octobre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 12 octobre 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 50

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme BELLARD, MM. RICARD, BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. TELLINI, Mme de BEAUVAL Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPIILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme de VILLEPIN, M. GRAFFIN, Mme LAVARDE-BOËDA, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, MM. MATHIEU, FOURCADE, Melle CARDETAS, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, MM. GARDILLOU, FOURNIER, BARBOT, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mmes EVEN, PINEAU, BAUCHE.

EXCUSES REPRESENTES : 4

Mme de ROSE qui a donné procuration à Mme MONTIES
M. SOLERE qui a donné procuration à M. FOURCADE
M. COHEN qui a qui a donné procuration à Melle CARDETAS
Mme LAUREAU qui a qui a donné procuration à Mme PINEAU

A vingt heures quinze, M. LOUAP a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA (après le vote du point n°6)

A vingt heures quinze, Mme VOUETTE a donné procuration à M. FUSINA (après le vote du point n°6)

A dix neuf heures cinquante cinq Mme ROUGNON a donné procuration à Mme GODIN, (à la 4^e question orale jusqu'à 20 heures 40 avant l'examen du point n° 9).

Arrivée de M. VINCENT à vingt heures vingt cinq, lors de la communication de M. Baroli (point n° 3).

Mme Céline SICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Mes chers collègues, je souhaiterais que nous procédions à une cérémonie d'hommage à Paul GRAZIANI qui nous a quittés cet été. Nous ne pouvions pas commencer ce Conseil municipal sans rendre hommage à la mémoire de Paul GRAZIANI, disparu le 30 juillet dernier, que tous ici avons bien connu et qui a conduit des actions au service de notre ville. Homme de passion, homme

de conviction, homme de discrétion aussi, il aimait les gens et les Boulonnais qu'il a servis en tant que Maire de 1991 à 1995, mais aussi en tant que Président du Conseil général des Hauts-de-Seine de 1982 à 1988. Il a aussi été Député de Boulogne-Billancourt de 1973 à 1978 et Sénateur des Hauts-de-Seine de 1986 à 1995.

Figure attachante de la V^e République, Paul GRAZIANI a aussi été diplomate en Afrique, dont il était un expert reconnu. Il a été notamment le chef de cabinet de l'ex-Président du Sénégal, Léopold SEDAR SENGHOR de 1955 à 1958, puis celui de Bernard CORNUT-GENTILLE, alors Ministre de la France d'Outre-mer, avant de devenir entre 1960 et 1962 Consul général de Bamako.

Grand partisan de la décentralisation, il a été le fondateur de l'Institut de la décentralisation. Il croyait qu'elle était la seule voie qui conduit à l'esprit d'entreprise. Il se félicita d'avoir pu mettre en place en tant que Président du Conseil général des Hauts-de-Seine des structures décentralisées, comme le Syndicat mixte du Val-de-Seine, qu'il présida jusqu'en 1995.

C'est en 1967, alors Directeur de campagne de Georges GORSE pour les élections législatives qu'il découvre notre ville et qu'il est très vite séduit par elle. Je reprends ses mots : « Loin d'être une sorte de 21^{ème} arrondissement de Paris ou une banale banlieue, Boulogne-Billancourt était une vraie ville, avec plus de 100 000 habitants et des frontières naturelles parfaitement lisibles : la Seine, le Bois, plus tard le périphérique. Ici, les rues et les accès routiers dessinent clairement les quartiers comme autant de petites bourgades. A cette identité géographique s'ajoutait une identité urbaine, économique et sociale, liée à son rôle dans l'histoire du XX^e siècle. »

Nous lui devons entre autres, avec Georges GORSE, le raccordement direct du périphérique à l'autoroute, de même que la reconstruction et la modernisation des ponts de Sèvres, de Saint-Cloud et de Billancourt, ce qui, à l'époque, avait considérablement allégé la circulation à l'intérieur de la ville. Nous lui devons aussi la restauration des jardins Albert Kahn, comme Président du Conseil général, l'agrandissement de la bibliothèque Marmottan et la création du parc départemental de l'île Saint-Germain. Paul GRAZIANI avait de l'ambition pour notre ville. Il la voulait grande, moderne et agréable à vivre.

Discret, Paul GRAZIANI l'était jusqu'aux reconnaissances honorifiques accordées au serviteur de l'Etat, comme cette légion d'honneur dont il fut promu commandeur au titre de la Présidence de la République, sur le contingent personnel du Président Jacques CHIRAC. Cette récompense, il la méritait et nous sommes fiers à Boulogne-Billancourt de porter son héritage. Nous adressons à ses proches nos sincères condoléances et nous tenons à exprimer à Paul GRAZIANI une dernière fois toute notre reconnaissance pour son engagement au service de Boulogne-Billancourt et des Boulonnais.

Monsieur FOURCADE, vous m'aviez demandé la parole.

M. FOURCADE

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt se joint à l'hommage funèbre rendu à Paul GRAZIANI. Chacun sait que nous n'avons pas cohabité tous les deux dans le même Conseil municipal, mais j'ai eu la chance d'être Conseiller général sous sa présidence de 1982 à 1988 et c'est lui qui a appliqué les lois de 1981 et de 1982 sur la décentralisation. C'est grâce à lui que le département des Hauts-de-Seine s'est déployé dans de nouveaux bâtiments et a créé une structure opérationnelle très importante et je tiens à m'associer à l'hommage que vous venez de lui rendre.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Merci, Monsieur le Maire. Tout comme vous, j'ai siégé au Conseil municipal lorsque Monsieur GRAZIANI était Maire de notre ville. Même si le groupe auquel j'appartenais à l'époque était en opposition avec la majorité sur quelques dossiers stratégiques pour la ville, dont notamment l'aménagement du centre-ville. Il n'en demeure pas moins que, sur le plan personnel, je garde le souvenir d'une personne très chaleureuse et très humaine et à l'écoute de nos concitoyens. Par conséquent, au nom du groupe @lternance, nous tenons à présenter toutes nos condoléances à la famille de Monsieur GRAZIANI.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

Les élus observent une minute de silence en la mémoire de Paul GRAZIANI.

M. BAGUET

Je vous remercie. Je voulais aussi procéder à un point d'actualité communautaire. Nous avons convenu de cela avec nos collègues Maires des sept villes de GPSO. Au début de chaque Conseil municipal, nous procéderons à une communication sur l'actualité de la Communauté d'agglomération. Même si vous recevez chaque mois le document Actualité de GPSO, je pense qu'il est bon, lors de nos séances du Conseil municipal, de faire un point sur les activités de notre Communauté d'agglomération.

En termes de travaux, durant l'été 2012, 98 chantiers ont été menés sur le territoire communautaire. A Boulogne-Billancourt, les principales réalisations concernent notamment la réfection du revêtement des chaussées rue Jules Simon et rue de l'Abreuvoir, l'aménagement qualitatif des trottoirs boulevard Jean Jaurès entre la place Marcel Sembat et le pont de Billancourt et de la rue du Vieux Pont de Sèvres, devant l'école Castéja en vue de la sécurisation de la sortie de cette école. Je crois, Monsieur BAROLI, que c'est très apprécié.

GPSO a également procédé à de gros travaux de finalisation de l'opération îlot de Lattre de Tassigny, rendant accessible aux personnes à mobilité réduite la plate-forme le long de la place Rhin et Danube. Dans le cadre du contrat de pôle Saint-Cloud Boulogne-Billancourt pont de Saint Cloud, il a été aménagé des traversées piétonnes sécurisées. Des feux ont été créés et la station de bus a été aménagée. Nous avons de même procédé à la pose de radars pédagogiques en divers sites de la ville.

D'autres chantiers sont en cours et parmi les plus remarquables, je voudrais citer les travaux de rénovation et d'embellissement du parking de l'Hôtel de Ville qui ont enfin commencé. Ces travaux concernent les accès par les escaliers mécaniques et la création d'ascenseurs donnant de plain-pied sur le parvis. Ces derniers seront livrés l'été prochain, l'objectif étant que le chantier démarre le lendemain de notre forum d'inscription et se termine au moins la veille du prochain forum d'inscription.

En matière d'assainissement, les opérations de réhabilitation par l'intérieur des collecteurs de la rue Carnot et de la rue Pasteur représentent des travaux importants, car il s'agit de gros collecteurs. L'aménagement de la place des Ecoles a démarré, avec pour objectif de sécuriser cette place par un plateau surélevé et de limiter la circulation à 30 km/h. Un soin particulier a été apporté à l'accès des établissements scolaires et un réel espace de convivialité y sera créé. Ces mêmes principes ont permis d'engager des travaux sur la place Solferino, avec la sécurisation des piétons et des usagers qui sera renforcée par le plateau en zone 30 et l'ensemble des traversées piétonnes sera conforme aux normes d'accessibilité, tout comme l'arrêt de bus de la ligne 123.

La rénovation du square Pierre de Coubertin, étroitement conçue en relation avec la commune, a débuté en septembre en vue d'une réouverture au printemps prochain. Outre des plantations nouvelles et la valorisation des arbres existants, une aire de jeux pour enfants et un espace dédié au repos et à la détente seront construits. Enfin, s'agissant du projet de percement d'une voie nouvelle dans le prolongement de la rue de Châteaudun, délibération qui a été votée dernièrement au Conseil communautaire – je parle sous le contrôle de Jean-Pierre FOURCADE – le dernier bien ayant été acheté, les travaux vont pouvoir se poursuivre et nous espérons très prochainement pouvoir réaliser cette percée qui sera dans un premier temps piétonne et cycliste.

GPSO a également organisé les journées de l'énergie du 1er au 17 octobre dernier, au parc nautique de l'île de Monsieur à Sèvres. Cette nouvelle édition dépassait les seules problématiques d'énergie pour aborder l'ensemble des problématiques de développement durable. Malgré la pluie ce week-end, 3 000 visiteurs sont venus et de nombreuses animations ont été réalisées, de même que tout au long de la semaine, puisqu'une matinée a été dédiée aux PME-PMI et plusieurs accueils ont été réservés aux scolaires et aux crèches de notre territoire. 90 entreprises du territoire ont répondu à l'appel de ces journées de l'énergie.

Je voudrais aussi tirer le bilan du festival des sports et de la nature. Vous savez que, pour la troisième année consécutive, nous avons tenu un festival au complexe sportif Marcel Bec, avec

le soutien de la Ville de Boulogne-Billancourt et le soutien de la Communauté d'agglomération GPSO. Ces six jours de festival des sports ont permis d'accueillir 14 000 personnes. Pour mémoire, il y en avait 1 500 en 2010 à la première édition et 5 000 en 2011 et 14 000 en 2012, dont 12 000 durant le week-end des samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, week-end où il a fait particulièrement beau. Il convient de le rappeler.

Le public était très majoritairement familial. Il a bénéficié d'un large éventail d'animations sportives et de loisirs. Ainsi, nous avons accueilli 2 200 compétiteurs pour le trail du muguet, contre 419 en 2011. Des tournois de volley-ball, de handball et, pour la première fois en 2012, des tournois de rugby et de badminton ont été organisés et ont attiré 1 572 inscriptions. 4 679 personnes ont pu profiter de la piscine provisoire, ce qui laisse augurer d'une grande fréquentation le jour où nous réaliserons une vraie piscine. 160 cavaliers – c'est une nouveauté – issus des quatre centres équestres du territoire ont participé à la randonnée équestre qui s'est déroulée entre Chaville, Ville-d'Avray, Meudon et Sèvres. 40 personnes, au titre de leur participation à la randonnée en VTT forêt, temps fort du programme des sorties VTT ont participé à la manifestation du dimanche matin. Enfin, grâce à cette affluence importante et aux commentaires des participants, nous allons pouvoir travailler pour améliorer la qualité du festival dès l'an prochain.

Voilà en quelques mots résumées les activités de la Communauté d'agglomération sur notre ville et en faveur des Bouloonnais. Je vous propose qu'à chaque Conseil municipal, nous fassions une courte présentation de ces activités, en complément des documents que vous recevez. C'est tout de même toujours plus agréable d'avoir un échange direct, plutôt que de lire des documents sur votre ordinateur. Y a-t-il des questions sur ces points d'actualité ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Vous avez fait allusion à des documents que nous recevions. Je vous informe que nous ne les recevons pas. Ensuite, je vous remercie de cette communication. Pour gagner du temps, vous lisez vite. Si vous pouviez nous en donner une version écrite, nous vous en remercions.

M. BAGUET

Nous vous la transmettrons par écrit. Il n'y a pas de problème sur ce point. Ne recevez-vous pas l'actualité mensuelle communautaire ? Ce ne sont peut-être que les Conseillers communautaires qui la reçoivent. C'est une erreur. Monsieur FOURCADE, vous la recevez ? Il y a donc un raté à ce niveau. Sylvia, vous la recevez, alors que vous n'êtes pas Conseillère communautaire ? C'est bizarre. Il y a de toute évidence un problème d'envoi, car certains, dans la majorité ne la reçoivent pas, tandis que d'autres la reçoivent. Nous allons vérifier que les 55 conseillers municipaux reçoivent bien la même information. Oui, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Il serait également utile que tous les Conseillers municipaux puissent avoir accès aux procès-verbaux des séances du Conseil communautaire, car les échanges sont souvent intéressants. Il serait bon non d'envoyer une version papier, mais de le mettre en ligne sur Internet pour que chacun puisse en disposer.

M. BAGUET

C'est de toute façon déjà mis en ligne régulièrement, mais l'on peut vous envoyer le lien du site de GPSO. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Il serait bon aussi que nous ayons l'ordre du jour des séances, bien que nous ne soyons pas Conseillers communautaires. Nous pourrions alors nous adresser à des Conseillers pour effectuer des suggestions.

M. BAGUET

Je n'y vois pas de problème. L'ordre du jour est en ligne, conformément à la législation, avant la tenue de la réunion sur le site de GPSO. Nous pouvons déjà aujourd'hui vous donner les dates des prochains Conseils communautaires. Nous avons des calendriers calés entre les Conseils municipaux des sept villes et le Conseil communautaire. Une fois que l'on vous donne les dates, vous pouvez vous rendre sur le site pour vous informer. Il n'y a pas de problème.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET

Y a-t-il des questions à ce sujet ? Madame SHAN.

Mme SHAN

Habituellement, pour toutes les procédures de défense devant le tribunal administratif, le motif est indiqué. Ce n'est pourtant pas le cas pour la décision numéro 114 du 18 juillet.

M. BAGUET

Affaire Sophie CASANOVA contre Ville de Boulogne-Billancourt. Je ne sais pas ce que c'est. Monsieur le Directeur général, renseignez-vous et apportez-moi la réponse, afin de la transmettre à Madame SHAN. Monsieur TELLINI, ne s'agirait-il pas de l'une de nos ASVP qui s'est fait agresser ? Ce n'est pas cela ? En effet, c'est une bonne remarque, Monsieur MOUGIN, c'est une défense devant le Tribunal administratif. Cela ne peut donc pas être une agression. Heureusement, nous avons un avocat attentif dans la salle. Nous allons trouver l'information, Madame SHAN, et vous la communiquer. Oui, Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

On note dans toutes ces décisions d'une part que vous avez fort à faire avec les tribunaux, notamment avec les permis de construire et les différents recours annulés ou non. On note d'autre part que vous attribuez des chambres et des appartements à titre précaire. Je suppose que c'est en faveur de personnes en difficulté de logement et je vous en félicite. Enfin, il semblerait que certaines fois, dans le cas de mise à disposition d'appartements, figurent les noms des destinataires. Ce qui nous intéresserait plus encore, c'est de connaître la fonction qui leur vaut cette attribution d'appartement. A l'occasion, je note que, dans votre décision 2012-103, vous avez passé un bail avec la société ICADE pour un F4 situé 8-8 bis allée Maillasson, dont nous pourrions reparler tout à l'heure.

M. BAGUET

Sur ce dernier point, je vous signale qu'il s'agit d'un renouvellement de bail. La personne était déjà logée et le bail a été renouvelé. Madame BAUCHE, je sens dans votre question beaucoup d'insinuations sur « les nombreux recours sur les permis de construire » notamment. Vous faites toujours cela dans la délicatesse et dans la finesse. Il en va de même concernant les appartements attribués.

S'agissant des recours sur les permis de construire, vous avez peut-être lu le dernier BBI. Vous avez vu que, contrairement au message que certains veulent faire passer dans la ville, le nombre de permis de construire accordés est quasiment stable depuis une dizaine d'années à Boulogne-Billancourt. Il n'y a pas plus de permis délivrés sur la ville qu'auparavant, alors même que nous menons l'opération du Trapèze. Nous sommes donc plutôt en recul en termes de permis de construire accordés sur la ville construite. Il n'y a donc pas plus de travaux dans la commune qu'auparavant.

Concernant les recours, vous avez peut-être pu voir dans BBI que, depuis 2008, nous avons eu 36 recours et les 36 ont été gagnés. 36 sur 36. Nous ne déposons pas des recours contre nous-mêmes. Ce sont des personnes, parfois mal intentionnées ou mal orientées qui déposent des recours et qui perdent à chaque fois devant les tribunaux. Nous faisons confiance à notre justice administrative. Cela prouve que les services travaillent bien, puisque nous n'avons pas été condamnés une seule fois depuis 2008. Monsieur MOUGIN, est-ce que je me trompe ? Je voudrais que vous fassiez passer ce message positif, au lieu d'essayer de faire passer des messages négatifs. C'est un petit appel que je vous fais.

Sur le recours de Madame CASANOVA, j'apprends que la Ville a refusé la construction d'une véranda sur une terrasse dans une rue de la ville. Le particulier en question nous attaque donc et nous verrons bien là aussi ce que dira le Tribunal administratif. Monsieur MOUGIN, j'imagine que vous aviez de bonnes raisons pour refuser ce permis de construire. Nous verrons si votre bon sens est conforté.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2012

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES OPERATIONS FINANCIERES

M. BAGUET

J'aimerais évoquer trois points. Le premier porte sur une opération d'arbitrage autour des emprunts multi-index avec un passage d'index postfixé vers des adossements préfixés EURIBOR. Nous avons déjà évoqué ce sujet. En septembre 2012, nous avons porté notre choix sur un retour au positionnement EURIBOR des contrats multi-index. C'est un sujet qui avait été évoqué d'ailleurs par Monsieur VINCENT lors de notre dernière séance. Vous voyez donc que nous tenons aussi compte des observations et nous tenons surtout compte des marchés. Il s'agit d'une économie supplémentaire. Suite à un encours réduit de 7,6 millions d'euros, nous avons déjà réalisé des économies, mais cette renégociation nous permet d'économiser également 13 000 euros. La première économie en septembre 2011 avait été de 60 000 euros, auxquels s'ajoutent ces 13 000 euros supplémentaires.

Ensuite, je tiens à évoquer la signature d'un contrat de ligne de trésorerie de 15 millions d'euros avec la Banque postale. Nous avons conclu index + marge : EONIA+1,95 avec un mode de paiement des intérêts à terme échus par débit d'office et une commission de 0,20 %, soit 30 000 euros. Nous avons une commission de non utilisation de 0,50 par an appliquée au montant non utilisé de la ligne. Ce sont donc de bonnes négociations.

Y a-t-il des questions sur la situation financière. Il n'y en a pas. Vous avez vu, à propos des finances, que beaucoup de supports médiatiques parlent de la taxe d'habitation. Le numéro de Valeurs actuelles publié hier place encore une fois Boulogne-Billancourt sur le podium des villes les moins imposées de France. Il faut s'en féliciter, d'autant que l'article mettait en évidence l'inflation des taxes d'habitation en France. Seules trois ou quatre villes restent sous la barre des 20 % en cumulant l'imposition de la Communauté d'agglomération. Boulogne-Billancourt figure dans ce quatuor, aux côtés de Paris, Courbevoie et Nanterre. Il faut garder ce cap et bien gérer notre dette, en faisant des économies sur les coûts financiers de la dette.

Je voudrais vous faire une proposition, si vous en êtes d'accord, quant à notre ordre du jour, avant d'aborder les questions orales. Monsieur LOUAP doit nous quitter, en raison des assemblées générales de l'ACBB. Il tient comme chaque année à être présent aux 33 assemblées générales, objectif très louable. Pour ne pas mettre à mal sa moyenne de 100 % de présence, nous allons le libérer rapidement et je vous propose de passer les deux délibérations qui le concernent en début de Conseil, si vous en êtes d'accord.

Je voulais aussi vous dire que nous avons retiré la délibération sur les Conseils de quartier, en raison de problèmes d'organisation et non de problèmes de désignation. Un certain nombre de délibérations ont également été modifiées. Vous les retrouvez sur table. Il s'agissait de problèmes de formulation. Il n'y a pas de

modifications sur le fond, sauf dans deux cas particuliers. La section internationale de Sèvres nous a demandé des modifications très dernièrement et concernant la bibliothèque Marmottan, le Conseil d'administration s'est réuni hier matin et nous a demandé une petite modification qui sera abordée tout à l'heure.

S'il n'y a pas de demandes de parole, nous pouvons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Les centres urbanisés se caractérisent par une congestion accrue de la circulation automobile. Ainsi, pour échapper à cette situation, nombre de nos concitoyens utilisent, pour leurs déplacements quotidiens, des deux-roues motorisés.

Ce phénomène connaît une évolution exponentielle et non maîtrisée. En effet, les concessionnaires vendent ces véhicules sans se préoccuper des capacités de stationnement correspondantes. De même, les clients s'en portent acquéreurs sans savoir où ils pourront les stationner.

Les conséquences de ce constat sont que ces deux-roues, toujours plus nombreux colonisent massivement l'espace public, notamment les trottoirs.

Boulogne-Billancourt n'échappe pas à cette situation. Il n'est, par exemple, que de se promener, dans la journée, sur les artères de la ville ou d'arpenter la Grand-Place le samedi après-midi, pour en mesurer l'impact.

Des solutions régulatrices à moyen terme peuvent être prises au niveau national. Pour ce qui est de l'immédiat et de notre niveau, des mesures énergiques et coercitives peuvent, d'ores et déjà, être engagées.

Or, notre impression est que la municipalité n'agit que de manière sporadique par des opérations ponctuelles sans réelle continuité, même si nous reconnaissons que quelques avancées ont été réalisées en matière d'aménagement de places de stationnement.

Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas qu'il convient d'intensifier notre résistance face une telle situation ? Si oui, selon quelles modalités ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Mon cher collègue,

Votre question évoque un problème important au regard de la progression constante de l'usage des deux roues motorisés depuis plusieurs années.

Il nous faut en effet veiller à ce que ce développement ne se fasse pas au détriment des piétons. Le stationnement anarchique des deux roues sur les trottoirs nuit aux déplacements des passants, et peut porter atteinte à leur sécurité.

La grande maniabilité de ces véhicules conduit trop souvent leurs utilisateurs à les garer sur le trottoir, en dépit des 2 259 places réparties sur 321 emplacements qui leur sont affectées sur l'ensemble du territoire communal. Différents types de mobiliers – arceaux, barrières et épingles – ont ainsi été disposés dans tous les quartiers, sur la chaussée ou sur le trottoir, pour répondre le plus étroitement possible à la demande.

La protection des trottoirs contre le stationnement s'inscrit cependant dans une réflexion plus large sur l'organisation des déplacements, du stationnement et de l'aménagement des espaces publics à l'échelle de l'agglomération et de la région, via le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.

Les actions engagées visent à agir sur l'offre de stationnement (en termes de répartition, d'affectation et de tarification), et à promouvoir les transports en mode doux.

Toute politique de gestion du stationnement ne peut trouver son efficacité que si elle s'accompagne de moyens de contrôles et de sanctions appropriés, l'incivilité restant l'une des principales causes de l'encombrement des trottoirs par les deux roues.

A cet effet, il me semble important de vous indiquer que plus de 4 000 contraventions et près de 300 mises en fourrière ont été effectuées ces 18 derniers mois par les services de la Police municipale, visant à sanctionner ce type d'infractions.

En conclusion, les solutions au problème de l'envahissement des trottoirs par les véhicules en stationnement passent par la mise en œuvre d'une action déclinée à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, avec la mise en place d'une politique de déplacements, de gestion du stationnement et d'aménagement de la voirie et des espaces publics,
- à l'échelle des quartiers, avec la mise en œuvre de dispositifs physiques destinés à limiter l'intrusion des véhicules sur l'espace normalement dédié aux piétons.

Il nous appartient également de mettre en œuvre une politique toujours plus vigilante et déterminée en termes de sanctions. Il sera d'ailleurs demandé dans le cahier des charges visant au renouvellement de la DSP « fourrière » que le délégataire dispose de plusieurs véhicules mieux adaptés à l'enlèvement des deux roues.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME DOROTHEE PINEAU

Monsieur le Maire,

Nous croisons en ce moment de nombreux panneaux informatifs annonçant des travaux qui auraient été décidés en concertation avec les habitants, les riverains ou les conseillers de quartier.

A titre d'exemple, les travaux de la place des Écoles, ou ceux de la place Solférino. De même il nous a fallu attendre la lecture du BBI pour découvrir le lancement d'un projet de rénovation du square de Coubertin, sans en connaître le contenu, alors que c'est un sujet que nous connaissons pourtant bien pour avoir présenté un projet aux riverains en 2007.

Mais en tant qu'élus, certes non majoritaires, mais élus quand même, nous n'avons été informés de rien, malgré notre demande de détails lors de la ligne budgétaire qui fut évoquée dans cette enceinte au conseil municipal de juillet.

En conséquence, pouvez-vous nous donner des précisions sur les modalités et le calendrier des concertations que vous organisez ?

Nous souhaiterions également que tous les élus sans exclusive soient désormais informés des projets que vous envisagez sur notre ville, avec les plans détaillés y afférant.

Je vous remercie.

REPONSE DE MADAME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME DOROTHEE PINEAU

Ma chère collègue,

Comme vous l'avez constaté, un point d'actualité communautaire vous a été présenté par le Maire au début de notre séance, et le sera désormais en ouverture de chacune de nos réunions. Je vais toutefois m'attacher à répondre le plus précisément possible à votre question.

L'amélioration de l'espace public et du cadre de vie du Boulonnais fait partie des priorités de la Ville et de son équipe municipale.

Vous évoquez trois chantiers, je vous en remercie, car ils constituent la première partie des 14 projets qui vont être réalisés en 2012 et 2013 sur le territoire communal. Leur finalité est de revaloriser l'espace public, de le sécuriser et de le rendre plus accueillant pour nos concitoyens. Ce sont des projets à dimension humaine et de proximité.

Ces travaux, dont GPSO assure la maîtrise d'ouvrage, ont fait l'objet d'une large concertation avec les conseils de quartier. Leurs membres ont étroitement collaboré avec les services de la Ville et de GPSO à l'élaboration des projets. Les conseillers de quartier ont non seulement rendu un avis mais participé à des réunions techniques de travail y compris sur site. Vous permettrez que je profite de votre question pour les remercier chaleureusement.

Depuis le début de l'année 2012 et en complément, ce sont

neuf réunions publiques ouvertes à chacun et donc à tous, qui ont été organisées dans des équipements publics (gymnases et écoles) et tenues en soirée afin de présenter les différents projets et recueillir les observations et suggestions de nos concitoyens. Certains conseillers de l'opposition, présents à ces réunions, ont également fait part de leurs remarques.

Les observations et suggestions ont bien entendu été intégrées autant que faire se peut dans la finalisation des projets de proximité.

Ces réunions ont été annoncées via différents vecteurs de communication à disposition : un courrier informatif adressé aux riverains, des affiches déposées dans chaque immeuble et chaque commerce, une distribution de flyers notamment sur les marchés alimentaires, une diffusion de l'information sur les réseaux sociaux, et notamment Facebook et Internet.

Je tiens à ajouter que les dossiers que vous évoquez sont consultables dans chaque permanence de quartier concernée, avec les plans correspondants.

Je vous rappelle les dates des 9 réunions publiques :

- Le 9 et 21 mars, réunions publiques pour la place des Ecoles
- Le 2 mai, réunion publique pour l'aménagement de la place Solférino
- Le 7 juin, réunion publique pour le projet de rénovation du Mail du Maréchal Juin
- Le 14 juin, réunion publique pour le projet de rénovation du passage Legrand
- Le 19 juin, réunion d'information avec les enseignants pour l'aménagement de l'avenue Pierre Grenier
- Le 20 et 27 juin, réunions d'information sur le projet de rénovation Pierre Grenier

Depuis cet été, plusieurs travaux ont ainsi débuté, à commencer par la place des Écoles dans le quartier 6, le square de Coubertin (quartier 4), la place Solferino (quartier 3), le boulevard Jean Jaurès (1ère étape quartier 3).

D'autres sont à venir dans les prochaines semaines, ils concernent le mail du maréchal Juin, l'avenue Pierre Grenier et le Passage Legrand.

Je vous remercie de votre attention.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE

Monsieur le Maire,

Vous avez inauguré hier soir une très belle exposition sur la reconstruction à Boulogne-Billancourt et je suis particulièrement ravi de voir que la ville regarde enfin plus loin que son patrimoine des années 30. Ces jours-ci, c'est aussi le patrimoine d'aujourd'hui et de demain qui est à l'honneur avec la préfiguration du projet R4 qui verra le jour en 2015 sur la pointe amont de l'Île Seguin et l'inscription de ce site dans le programme officiel de la Foire internationale d'art contemporain de 2012. Avec le projet de la Cité musicale, porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine,

sur la pointe aval, tous les Boulonnais se réjouissent que l'aménagement de l'île entre enfin dans une phase active.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire, vous nous avez annoncé que Jean NOUVEL, l'architecte coordonnateur, réfléchissait à un nouveau projet plus apaisé pour la partie centrale. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ce soir ? Je vous en remercie.

REPONSE DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE

Merci, mon cher collègue pour cette question.

Nous avons effectivement participé à deux moments très forts pour notre ville. Hier soir, a eu lieu une très belle inauguration de l'exposition et je remercie encore Gérard de VASSAL et Jacques DUBOIS de leur présence et de leurs conseils pour cette exposition. Il s'agissait de toute la partie reconstruction de la ville, à voir dans le hall du premier étage de la Mairie.

Vous avez également évoqué le grand succès de notre participation à la FIAC. Pour la première fois dans l'histoire de Boulogne-Billancourt, la ville, par l'intermédiaire du territoire de l'île Seguin est associée à la FIAC hors les murs, avec l'opération Natural Le Coultre qui va s'installer sur l'île Seguin. Cela a fait l'objet de nombreuses visites. 250 professionnels du monde de la culture et des arts se sont précipités sur l'île Seguin dès lundi soir. Nous avons de la chance. Il faisait très beau. Ce projet fait l'objet d'une presse extrêmement dense.

En ce qui concerne l'île Seguin, vous avez effectivement rappelé que j'ai demandé à Jean NOUVEL de réaliser un projet plus apaisé par rapport au premier projet et je voulais vous annoncer que pour permettre un vrai choix aux Boulonnais, ce n'est pas un projet que j'ai demandé à Jean NOUVEL, mais c'est deux projets. Au total, nous aurons donc trois projets différents. Pour répondre aux attentes légitimes des Boulonnais, j'ai décidé de soumettre le choix sur ces trois projets au vote des Boulonnais. Cette consultation permettra à tout un chacun de choisir parmi ces trois projets, leur environnement architectural et financier et écologique.

Dans cet esprit, j'ai demandé à un cabinet juridique de réfléchir à la solution la plus adaptée. Je vous présenterai à l'occasion de notre prochain Conseil municipal du jeudi 15 novembre, donc dans moins d'un mois, les modalités de cette consultation, qui aura lieu – je l'espère – avant les vacances de Noël.

Je pense que cette proposition satisfera tout le monde, pour que l'on sorte du dossier de l'île Seguin. Les trois projets vous seront présentés très prochainement ainsi que tout ce qui concerne l'environnement financier, architectural et écologique. Cette annonce devrait vous satisfaire. Cela avait été demandé entre autres par Monsieur FUSINA.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN

Monsieur le Maire,

Ma question concerne le forum bas du Pont de Sèvres. Récemment, les commerçants qui sont logés sous la casquette – non pas de l'allée du Vieux Pont, comme je l'avais dit - mais sous celle de l'allée du Forum, ont été informés d'une cession par le propriétaire Paris-Habitat de leur fonds de commerce à la SAEM, ce qui les conduit à s'interroger.

Je crois savoir qu'il y a eu une réunion vendredi dernier en présence de certains élus mais quelques points peuvent intéresser l'ensemble de notre assemblée, notamment :

- Dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier, quelles garanties de maintien des conditions de leur activité commerciale peut-elle être donnée aussi bien aux commerçants situés sous la casquette de l'allée du Forum qu'à ceux situés le long du passage Aquitaine ?

- A-t-on déjà un calendrier du phasage de l'opération qui aura lieu ?

- Par ailleurs, puisqu'à l'occasion de la délibération numéro 17 vous nous avez donné un plan qui est très lisible et où l'on peut identifier les différents locaux commerciaux, peut-on identifier déjà les locaux qui pourront servir d'accueil le temps des travaux pour ces opérations de déménagement et de relogement ?

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MARIE-LAURE GODIN, MAIRE-ADJOINTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE

Ma chère collègue,

Je vous remercie de votre question sur un dossier qui n'est que la continuité administrative d'une décision municipale qui date de 2004, il y a maintenant 8 ans ! Vous me répondez que vous n'étiez pas au conseil municipal avant 2008. Certes, j'en conviens ! Mais ce n'est pas le cas d'autres élus ou ex-élus. Je voudrais en effet profiter de l'occasion qui m'est ainsi accordée pour faire une mise au point qui me tient beaucoup à cœur.

Je vous rappelle que nous parlons de commerçants boulonnais, de personnes qui travaillent dur pour faire vivre leur famille dans le contexte général que nous connaissons tous. Dans ces conditions, je trouve absolument inadmissible que des élus actuels et passés, dont la parole devrait être plus mesurée, aient ainsi délibérément fait peur à ces personnes en leur annonçant l'enfer pour demain alors qu'il n'en est rien. Pire ! Ils ont oublié leur responsabilité directe de la situation et leurs votes passés !

Ceci étant rappelé, je vais répondre précisément à votre question Madame Shan.

Cette acquisition entre dans le cadre du projet de ZAC et est explicitement précisée dans la Convention publique d'aménagement signée le 24 avril 2004 par Jean-Pierre Fourcade entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la SAEM Val-de-Seine. De plus, par arrêté en date du 31 juillet 2006, le Préfet déclarait d'utilité publique l'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires à la réalisation de la ZAC Seguin Rives-de-Seine. L'enquête parcellaire découle de cet arrêté, il s'agit de la phase opérationnelle de la DUP. Le périmètre de 2006 sur le quartier du Pont de Sèvres est

inchangé et je vous rappelle qu'en cette même année 2006, a également eu lieu une enquête publique et que tout cela a été voté au conseil municipal du 15 juin de la même année !

Une des missions confiées à la SAEM est de redynamiser le Quartier du Pont de Sèvres. Ainsi, la convention prévoit depuis toujours un axe commercial dans le prolongement du passage Aquitaine vers la rue du Vieux Pont de Sèvres, ouvrant ainsi le quartier vers le Trapèze, tout en rénovant le forum bas afin d'en faire un espace public de qualité équivalente au nouveau quartier.

La Convention publique d'aménagement de 2004 autorise ainsi la SAEM à acquérir le foncier nécessaire à la réalisation d'un tel projet, mais aussi, en se rendant propriétaire des murs des commerces, à maîtriser toute spéculation inhérente à la rénovation du quartier pour garantir le maintien du commerce de proximité existant sur site.

En découle une procédure administrative logique. La SAEM a ainsi acquis le 9 octobre dernier les murs de six commerces du Forum Bas auprès de Paris Habitat-Oph, et non les fonds de commerces contrairement à ce que vous indiquez.

Je reconnais que les modalités de l'affichage préfectoral prévues par la loi ont pu prêter à confusion et inquiéter les commerçants, notamment par l'utilisation du terme « exproprier ». Mais ces affiches préfectorales sont obligatoires. Nous reconnaissons également que cette information administrative aurait dû être accompagnée d'une explication plus adaptée notamment pour la population.

Ceci étant dit, en amont de la mise en place de l'enquête parcellaire, la SAEM a missionné Monsieur Claude MARIE de la société Objectif Ville en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du pôle commercial du quartier. Depuis juin 2012, il a rencontré une quinzaine de fois chacun des commerçants pour échanger et a informé personnellement chaque propriétaire et chaque commerçant de la procédure.

Comme vous le précisez, avec Sylvie ROUGNON et la SAEM, nous avons rencontré les commerçants vendredi 12 octobre dernier afin de répondre à toutes leurs interrogations et leur apporter l'assurance de leur maintien sur le quartier. La SAEM s'est engagée à renouveler dès à présent les baux de plusieurs commerçants qui en ont fait la demande. D'ores et déjà, le cabinet de podologie et le pressing travaillent avec la SAEM à la signature de nouveaux baux avant la fin du mois.

Par ailleurs, pendant les travaux des solutions seront trouvées avec la SAEM afin de proposer un relogement provisoire, s'il est rendu nécessaire, permettant un maintien de l'activité commerciale dans de bonnes conditions. Cette situation ne concerne dans un premier temps que deux commerçants (l'épicerie asiatique et le bazar) et dans un second temps le cabinet d'infirmier situé près de la salle polyvalente Aquitaine. Aucune rupture d'activité n'est envisageable.

Le calendrier général est le suivant :

- 2009-mai 2011 : Études de faisabilité financières, techniques et architecturales
- juin 2011-septembre 2013 : Études de maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières
 - Études opérationnelles passage commercial, Forum bas et parking
 - Acquisitions foncières
- 4^e trimestre 2013 : consultation des entreprises
- janvier 2013-décembre 2013 : Réalisation des travaux du Forum haut
 - Renforcement de la dalle pour passage des véhicules de secours, en remplacement du passage du Vieux Pont de Sèvres
 - Aménagements paysagers
- janvier 2014-décembre 2015 : Réalisation des travaux du passage commercial, du Forum bas et du parking public
 - 1^{er} trimestre 2014 : préparation du chantier
 - 2^e trimestre 2014 : démarrage du chantier

Le phasage du chantier, en cours d'élaboration, aura pour objectif de limiter les nuisances. De la même façon seront mises en place des actions de communication visant à minimiser l'impact des travaux en informant au mieux clientèle et riverains.

Les changements auxquels les commerçants et riverains font face aujourd'hui sont importants. C'est une période compliquée mais nécessaire au renouvellement d'un quartier trop longtemps laissé en marge. Ainsi les premières opérations menées à leurs termes, et notamment le mail des Provinces et le passage des Renault que nous avons inaugurés samedi dernier, ou encore la Montée et la passerelle Constant Lemaitre, annoncent une embellie sans précédent du quartier du Pont de Sèvres. A cela s'ajoute l'arrivée d'un grand nombre de salariés au terme de la rénovation des tours du Pont de Sèvres présageant ainsi un regain de l'activité commerciale.

Je vous en remercie.

M. BAGUET

Merci. Cela ne s'adresse pas à vous, Madame SHAN, parce que vous n'étiez pas là, mais je regrette l'attitude d'élus qui ont participé à ce vote du 15 juin 2006, sur la DUP, qui était une bonne mesure. Je reconnais que, Monsieur FOURCADE, lorsqu'il a proposé les trois ouvertures entre le Trapèze et le Pont de Sèvres, a fait une bonne chose. Mais les élus qui ont participé à ce vote l'ont oublié. Ils sont allés raconter le contraire aux commerçants du coin. Ce n'est pas grave. On peut avoir Alzheimer à tout âge. Madame BAUCHE, question suivante.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire,

Après avoir entendu la réponse de Monsieur TELLINI tout à l'heure, je suis certaine que vous allez être en accord avec ma question.

Après un accident mortel place Marcel Sembat il y a deux ans, le Conseil Général a fait réaménager la place dans le but d'améliorer la sécurité. C'est un fait. Malheureusement, et sans qu'on puisse dire si c'est un phénomène statistiquement significatif, nous avons eu à déplorer cet été un nouveau drame et sur l'avenue du Général Leclerc, nous avons eu, ces dernières années, plusieurs accidents mortels.

Vous aviez, dans votre équipe municipale, à dessein, favorisé l'élection de trois élus au Conseil général qui cumulent donc des fonctions municipales et départementales. C'est donc presque plutôt à ces Conseillers généraux, puisque cela se passe sur des routes nationales et départementales que nous voudrions demander de relancer une réflexion approfondie sur la sécurité concernant particulièrement cet axe : porte de St Cloud-pont de Sèvres et la place Marcel Sembat pour parvenir à un aménagement encore plus efficace en matière de prévention des accidents.

La superposition des collectivités locales : commune / Communauté d'agglomération / département / Région, est souvent génératrice d'entropie, mais, dans le cas présent, où les trois Conseillers généraux sont aussi acteurs du Conseil municipal et pour certains, de GPSO, nous devrions nous trouver dans une configuration favorable à l'amélioration de cette situation.

Plus largement, il faudrait aussi réfléchir au comportement des piétons et des deux roues, et que cette réflexion associe le plus grand nombre de façon à ne négliger aucune piste, de l'amélioration de la visibilité, des trottoirs, des voies de circulations alternatives, à l'ajout éventuel de radars de circulation, et à l'éducation des usagers. Enfin, nous avons déjà eu l'occasion de vous faire part des risques qui pèsent sur les autres axes qui traversent la commune de part en part et qui relèvent là aussi du Conseil général, notamment la sortie de la place Rhin et Danube.

Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Madame BAUCHE. C'est la cinquième fois depuis 2008 que l'on pose une question sur cet espace, mais Monsieur TELLINI va vous répondre.

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Vous m'interrogez sur les mesures prises pour limiter les risques d'accident sur l'axe Leclerc/Vaillant, route départementale traversant notre ville.

Dès avant l'accident survenu en 2010 place Marcel Sembat, le Maire avait saisi le Président du Conseil général et le Préfet pour engager la modification de cette place et des voies qui y débouchent afin d'améliorer la sécurité des piétons. Les travaux ont apporté une nette amélioration de la visibilité des piétons principalement pour les véhicules sortant de la place, ce qui avait été la cause de cet accident tragique.

En 2011, pour la première fois depuis de nombreuses années, aucun accident mortel n'a été déploré sur notre ville. Malheureusement, un nouveau drame est survenu cet été. Cet accident ne peut toutefois être mis sur le compte d'un défaut de sécurisation ; il est essentiellement imputable au comportement de l'automobiliste, qui conduisait après une nuit blanche sous l'emprise de l'alcool et de produits stupéfiants, et a pris la fuite après avoir renversé la victime.

Les travaux d'aménagement ne peuvent pas tout résoudre, et le comportement individuel y compris des piétons dans le respect des prescriptions du code de la route est essentiel pour éviter ces drames.

En ce sens, et à ma demande, notre police municipale est ainsi intervenue avec quatre de ses agents, place Marcel Sembat :

- 104 fois sur les deux dernières années,
- depuis 2011, systématiquement tous les lundis et vendredis pour faciliter la régulation du trafic.

A noter que dans ce contexte, il a été procédé à 157 contrôles, qui ont donné lieu à 78 procès-verbaux.

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la Ville participe à cet effort de sensibilisation de tous les usagers de l'espace public comme dernièrement lors de la journée de la mobilité avec divers stands et démonstrations visant aussi bien les piétons, les deux-roues motorisés ou non que les automobilistes. Sur cet axe important, deux radars pédagogiques ont été installés

Toutes ces actions se font en parfaite cohérence avec le Conseil général. Elles ont permis dernièrement, malgré le très fort mécontentement de riverains et d'automobilistes du quartier, l'aménagement de toutes les traversées de l'avenue Morizet avec l'installation de feux tricolores et de refuges centraux, alors que les demandes précédentes avaient été refusées, la fluidité du trafic ayant jusqu'ici prévalu sur le confort et la sécurité des piétons.

L'aménagement de notre espace public et la sensibilisation de tous ne peuvent suffire s'ils ne sont pas accompagnés d'un plan coercitif. Ainsi, un radar détecteur de franchissement de feu rouge a été mis en place près du nouveau collège Jacqueline Auriol et de l'université René Descartes.

Enfin, les services de police tant nationale que municipale effectuent de fréquents contrôles. Pour la période 2010 – 2012, la police municipale a ainsi dressé, sur les grands axes que sont le quai du quatre septembre, le quai Georges Gorse, le quai de Stalingrad, l'avenue Edouard Vaillant et l'avenue du Général Leclerc :

- concernant les infractions liées à la vitesse : 93 PV en 2010, 170 en 2011.
- concernant les franchissements de feu rouge : 126 PV en 2010, 232 en 2011.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE FOURCADE

Monsieur le Maire,

Pouvez-vous nous préciser les raisons de la profonde modification de l'organigramme des services municipaux qui vient d'être proposée et adoptée au Comité technique paritaire du 11 octobre dernier ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE FOURCADE

Merci Monsieur FOURCADE pour votre question. Vous me donnez l'occasion d'expliquer pourquoi j'ai procédé à la refonte de l'organigramme. Tout simplement, lorsque j'ai été élu Maire, j'ai eu comme Directeur général des services votre propre Directeur général des services pendant plusieurs mois. Ensuite, j'ai trouvé un nouveau Directeur général des services, qui s'appelait Pascal GUEANT et qui m'a proposé un organigramme que nous avons bâti ensemble. Malheureusement, vous le savez, Pascal GUEANT a succombé à une longue maladie. Cela a été un moment difficile pour nous tous et difficile pour les employés municipaux et les élus, les périodes de rémission succédant aux périodes de grandes souffrances. Cela a duré malheureusement un certain temps.

Le temps de recruter un nouveau Directeur général des services, Monsieur GREGOIRE, nous avons fonctionné avec l'ancien organigramme. Au bout d'un an de fonctionnement, nous avons, avec Monsieur GREGOIRE, réfléchi à une nouvelle organisation qui soit plus optimale et qui corresponde plus aux nouveaux besoins des Boulonnais. Les missions des salariés de la Ville de Boulogne-Billancourt et des élus évoluent. Nous le savons bien. Les populations sont plus exigeantes et plus réactives. Il faut donc répondre à ce souci permanent de proximité.

Nous avons un organigramme avec un Directeur général qui avait lui-même en charge un certain nombre de grandes directions. Il avait, sous son autorité, les ressources humaines, les finances, les relations avec la SAEM, ainsi que la Police municipale et un certain nombre d'autres directions, ce qui faisait qu'il ne pouvait pas pleinement assumer son rôle d'animateur, notamment d'accompagnement et de soutien aux directeurs des services.

Lorsque j'ai été élu, il y avait un Directeur général et sept Directeurs généraux adjoints. Je suis passé, sur proposition de Pascal GUEANT, à un Directeur général et trois DGA. Aujourd'hui, nous retrouvons un équilibre avec un Directeur général et cinq DGA. Vous voyez qu'il y en avait sept d'abord, puis trois, puis cinq. Nous aurons donc cinq directeurs généraux adjoints qui vont entourer le Directeur général. Nous créons donc cinq pôles :

Un pôle DGA ressources humaines, juridique, assemblées, qui sera dirigé par Monsieur DETREZ-JACQUIN, qui est aussi Directeur des ressources humaines. Ce pôle comprendra les directions ressources humaines, vie des assemblées, modernisation, affaires juridiques, informatique et, le Comité des œuvres sociales, en satellite – si je puis dire.

Nous avons créé un pôle DGA aménagement et patrimoine, qui sera confié à Sandrine ROUSSOT, que vous connaissez et qui était chargée des relations avec la SAEM. Elle reprendra son activité après avoir eu une charmante petite fille, Isadora, cet été. Elle reprend ses fonctions la semaine prochaine. Nous aurons une direction de l'aménagement et de l'urbanisme, du développement durable et de la gestion du domaine public. Nous créons une direction de la coordination des investissements, une direction du patrimoine bâti, une direction de la gestion foncière et une direction du logement, avec les trois satellites reliés à ce pôle, à savoir la Société d'économie mixte, le Syndicat mixte des Coteaux, ainsi que les relations avec GPSO et la Communauté d'agglomération.

Un troisième pôle sera dirigé par Monsieur MATYSEN, que vous connaissez. Il cumulera les fonctions de DGA avec celles de Directeur des finances et du contrôle de gestion. Nous avons regroupé les deux, avec une direction contrôle de gestion, une direction commande publique et achats, suivi des DSP et gestion immobilière, ainsi qu'une troisième direction consacrée à l'évaluation des politiques publiques. On en parle beaucoup et c'est d'actualité. Je pense qu'il était bon de créer une Direction identifiée.

Le quatrième pôle est celui des services à la personne. Il sera toujours dirigé par Monsieur LANGLET. Il est constitué d'une direction de l'éducation, d'une direction de la famille, d'une direction de la culture, d'une direction de la jeunesse, d'une direction des sports et d'une direction action sociale et santé handicap, avec un service santé, un service handicap et le CCAS, bien sûr.

Le cinquième pôle sera la Direction générale adjointe chargée de la vie de la cité. Elle comprendra une direction prévention, sécurité et moyens, politique de la ville, et sous celle-ci, un service dédié au CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, qui n'était pas assez mis en valeur), une direction démocratie locale qui comprendra un service commerce et artisanat ainsi que notre Conseil économique et social en satellite. S'y adjoindront une direction fêtes et cérémonies protocole et logistique que l'on regroupe, une direction accueil de la citoyenneté, élections, état civil et carte B+B et une direction jumelage et coopération internationale, qui sera en lien direct avec notre office de tourisme, plus un satellite rattaché à cette direction, en l'occurrence la Maison du droit.

Cette réorganisation se fait à budget constant. Je vois déjà des blogs qui parlent d'une masse salariale qui explose. Ce n'est pas vrai. Au contraire, puisque vous avez des postes de DGA qui se cumulent avec des postes de Directeur de service. C'est même, a priori, mais je voudrais laisser une petite marge à Monsieur DETREZ-JACQUIN, une réorganisation qui diminue la masse salariale. Nous allons donc dire que c'est une réorganisation à masse salariale constante.

Je suis très heureux d'avoir pu, dans cette réorganisation, nommer parmi les huit nouveaux directeurs de services, sept femmes. Je ne suis pas un féministe acharné, mais, de temps en temps, le bon sens féminin permet de débloquer des dossiers. Nous aurons des directions spécifiquement identifiées. Comme

je l'ai dit tout à l'heure, la coordination des investissements, la jeunesse, le grand pôle prévention et sécurité et l'évaluation des politiques publiques se retrouveront tous sous l'autorité du Directeur général. Nous allons créer également un poste de chef du secrétariat général, qui sera en fait un poste de coordination du million de mails que j'ai déjà évoqué dans cette assemblée et qui transite chaque année par la Mairie. Il faut organiser la réception de ces mails et leur orientation.

J'en ai profité également pour réorganiser mon cabinet, à nombre constant de collaborateurs. Là aussi, je lis des informations. Je rappelle qu'il y a quatre collaborateurs officiellement rémunérés dans le cabinet d'un Maire d'une ville de plus de 100 000 habitants. Il n'y en avait pas moins avant et il n'y en aura pas plus demain. Il y aura donc quatre collaborateurs et la Direction du cabinet est assurée par Madame Isabelle DAPRE-MONT, ici présente. J'ai oublié un conseiller au cabinet, Philippe SEVESTRE, qui va suivre tout ce qui a trait aux interventions techniques aux côtés du Maire.

Je pense qu'il s'agit d'un bon organigramme et nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre de la délibération présentée par Madame GODIN. Je tiens tout de même à dire que cet organigramme a été voté sans aucune voix contre, à la fois par le CTP et la CAP. Tout se passe donc dans le plus grand apaisement. Lorsque je vois des tracts anonymes fleurir dans les casiers des élus et des services municipaux, je me demande à quoi s'amusent certains. En tout cas, cela ne sert pas l'intérêt général et cela ne sert pas nos concitoyens. Je pense que nos concitoyens en ont assez de ces querelles de cour d'école maternelle, qui n'apportent rien mais font perdre de l'énergie.

Ce que veulent nos concitoyens, c'est que l'on s'occupe d'eux. L'objet de cet organigramme est d'être encore plus présent et plus efficace et de leur offrir des services de meilleure qualité, à coût moindre, parce que vous savez que nous sommes très attentifs aux dépenses municipales. C'est comme cela que l'on a pu désendetter notre ville depuis le début du mandat. En tout cas, je vous remercie, Monsieur FOURCADE, de m'avoir posé cette question qui me permet de faire une mise au point.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Depuis longtemps les riverains du quartier de la rue des Abondances ainsi que les professionnels pratiquant ce périmètre se plaignent des nuisances générées par les allées et venues régulières des parents d'élèves venant conduire leurs enfants à l'école privée Rambam Maimonide sise 11, rue des Abondances.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la situation s'est aggravée, l'école n'ayant pas respectée le plafond du nombre d'élèves sur lequel elle s'était pourtant engagée.

Dès lors, les mesures appliquées déjà insuffisantes et coûteuses pour les dépenses publiques s'avèrent inefficaces ; d'autant que le comportement de certains accompagnants automobi-

listes fait montre d'un incivisme certain, pour ne pas dire plus, au mépris de l'intérêt général.

Les riverains et les commerçants du secteur sont excédés ; ils se font souvent prendre à partie par les protagonistes. A certaines heures, c'est désormais tout le quartier qui se trouve paralysé y compris les bus qui empruntent le rond-point Rhin et Danube.

Monsieur le Maire, quelles solutions la municipalité est-elle en mesure de mettre en œuvre pour rétablir la fluidité et apaiser l'atmosphère de ce quartier ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Cher Collègue,

Vous m'interrogez sur les nuisances que causent aux riverains de la rue des Abondances les nombreuses allées et venues des parents d'élèves de l'école Rambam, en soulignant les incidences dommageables de leur comportement sur la fluidité du trafic.

La Ville est particulièrement attentive à ces incivilités qui font l'objet de multiples signalements de la part des riverains. Elle diligente quotidiennement en période scolaire des opérations de police pour en atténuer les effets.

Ainsi, des actions de surveillance de cette école ont été mises en place de longue date par la Police municipale, dont les agents veillent tous les jours à ce que les parents qui viennent déposer et rechercher leurs enfants aux heures d'entrée et de sortie des cours ne perturbent pas la circulation dans cette rue, par ailleurs assez fréquentée.

Les agents, selon les cas, invitent à circuler les conducteurs présents dont les véhicules encombrant la chaussée, ou établissent des procès-verbaux pour ceux d'entre eux qui laissent leur véhicule dans la rue.

A titre d'information, depuis la rentrée des classes de cette année jusqu'à ce jour, 197 véhicules ont été évacués et 96 procès-verbaux ont été établis.

Enfin, le Maire vient de saisir le directeur des services départementaux de l'Education nationale, ainsi que la direction de l'établissement, pour leur rappeler très fermement les engagements pris par chacun en mars 2009 quant au respect des effectifs de 1 200 élèves maximum dans l'établissement.

M. BAGUET

Merci, Monsieur TELLINI. Pour moi, une signature est une signature. Tout dépassement est inacceptable. J'ai donc saisi les services de l'Académie et le Directeur de l'établissement, qui devront retrouver les effectifs auxquels ils s'étaient engagés. C'est clair et il n'y a pas d'ambiguïté sur le sujet. Nous débutons maintenant l'examen de l'ordre du jour. Monsieur LOUAP, nous avons été un peu longs et nous en sommes désolés.

5. Attribution d'une prime exceptionnelle à deux athlètes de haut niveau médaillés d'argent à l'occasion des Jeux Paralympiques de Londres 2012

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez sur table le nouveau texte de la délibération numéro 5.

Mes chers collègues,

A l'occasion des Jeux paralympiques, Hakim AREZKI, cécifootballeur boulonnais et Stéphane TARDIEU, rameur de la section aviron de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) se sont brillamment illustrés en remportant les médailles d'argent de leur discipline.

Hakim AREZKI est un jeune Boulonnais, atteint d'une déficience visuelle. Son parcours sportif le conduira à intégrer l'un des meilleurs clubs français, Saint-Mandé, avec lequel il devient trois années successives vice-champion de France de la discipline. En 2010, il sera même sacré meilleur joueur de la Coupe de France. Parallèlement, Hakim AREZKI devient avec l'équipe de France champion d'Europe 2009. Sa sélection pour les Jeux paralympiques était tout sauf une surprise. Son parcours et celui de ses compagnons se termine en finale du tournoi par une courte défaite face aux redoutables Brésiliens, doubles champions paralympiques.

De son côté, Stéphane TARDIEU est arrivé à la section aviron de l'ACBB en 2010. Cette même année, il gagne la première place de la course de skiff tronc et bras lors des Championnats de France, tout comme Perle BOUGE chacun dans sa catégorie. Forte de ces résultats, la fédération décide d'associer les deux athlètes pour former une équipe en deux de couple mixte tronc et bras.

Ainsi, pendant deux ans, Stéphane TARDIEU et Perle BOUGE se sont entraînés ensemble et leur palmarès au cours de ces deux années a été particulièrement brillant.

Afin de récompenser Hakim AREZKI et Stéphane TARDIEU, qui ont honoré la Ville et porté haut les couleurs de la France lors de ces Jeux paralympiques et pour les soutenir en vue des prochaines échéances internationales, il vous est proposé de verser à chacun d'entre eux une prime exceptionnelle aux résultats de 10 000 euros.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur la récompense offerte à ces deux médaillés olympiques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET

Une réception est prévue le mardi 23 octobre à 19 heures dans les salons de l'Hôtel de Ville.

6. Avenant n°2 au marché d'assistance et conseil financier et technique dans le cadre de la consultation lancée pour renouveler le contrat de DSP de la piscine-patinoire – autorisation donnée au Maire de signer l'avenant

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, plusieurs procédures ont été lancées pour le renouvellement de la délégation de service public de la piscine et de la patinoire. Dans le cadre de la première procédure lancée en 2009, il est rapidement apparu nécessaire de se faire accompagner par un assistant maître d'ouvrage. L'AMO a commencé sa mission avant que ne soit décidé l'abandon de la procédure de délégation, car il était apparu inopportun de conclure un nouveau contrat de DSP au moment même où allaient être réalisés d'importants travaux de réhabilitation à la piscine.

Vous aviez ainsi approuvé la prolongation, pour un an, de la convention en cours avec l'exploitant, puis cette prolongation se révélant insuffisante, vous aviez alors approuvé le lancement d'une nouvelle procédure pour une durée d'un an.

Toutefois, dans la perspective du futur contrat, une fois les travaux terminés, il avait été demandé à notre AMO de proposer un nouveau cadre contractuel plus transparent sur les obligations de chacun. Cette prestation avait alors motivé la passation d'un premier avenant pour un montant de 6 000 euros HT.

Depuis, par délibération en 2011, vous avez approuvé le lancement de la dernière procédure permettant le renouvellement de la délégation pour une durée de cinq ans et dix mois. Nous sommes aujourd'hui dans la phase finale de cette procédure, qui consiste à négocier avec les candidats. Il avait été envisagé, dans un premier temps, d'organiser un premier tour de négociation avec l'ensemble des candidats pour ensuite limiter la négociation à un nombre restreint de ces derniers. Il nous semble aujourd'hui préférable de poursuivre ces négociations avec l'ensemble des candidats.

L'analyse des offres puis les différentes auditions ont fait apparaître que certains éléments essentiels du projet de convention avaient été mal compris et donc mal chiffrés par les candidats. Il est donc important d'organiser un second tour de négociation avec l'ensemble des candidats.

Cette décision modifie néanmoins l'équilibre financier du contrat passé avec notre AMO. Un avenant n°2 est donc nécessaire pour un montant de 5 000 euros HT. Le montant du marché est désormais de 51 750 euros HT.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à ce marché.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cet avenant ? Vous avez le nouvel avenant sur table. Il n'y a pas de questions. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 6 est approuvée à la majorité.

Pour : 45

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

M. BAGUET

Merci. Monsieur LOUAP, vous pouvez aller nous représenter à l'Assemblée générale. Merci. Nous revenons au premier point de l'ordre du jour.

1. Modification de la composition des commissions permanentes

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Compte tenu des modifications des groupes au Conseil municipal, nous vous proposons de revenir au règlement intérieur, qui précise que le Maire est présent dans les trois commissions, mais indépendamment du Maire, nos commissions sont constituées d'un nombre égal de membres, à savoir 18 conseillers par commission, répartis à la proportionnelle.

J'ai donc consulté les différents responsables des groupes et j'ai demandé aux trois non-inscrits de bien vouloir se répartir de manière équilibrée. Je remercie Monsieur FOURCADE, qui a accepté de modifier les groupes. A la Commission des finances, siègeraient donc les mêmes élus de la majorité que par le passé.

Pour le groupe de Monsieur FOURCADE, siègeraient MM. FOURCADE, VINCENT et SOLERE. Pour le groupe @lternance, Mme VOUETTE et M. FUSINA. Mme BAUCHE s'inscrira également à la Commission des finances.

A la Commission des affaires générales et sociales, les représentants du groupe de Monsieur FOURCADE seraient Mme CARDETAS, M. BARBOT et M. GARDILLOU. M. TISSEYRE et Mme EVEN représenteraient le groupe @lternance. Mme LAUREAU compléterait la composition de cette commission.

A la Commission urbanisme et travaux, le groupe de Jean-Pierre FOURCADE serait représenté par M. FOURNIER, Mme KLEIN, M. COHEN et M. ASKINAZI. Mme SHAN représenterait le groupe @lternance. Mme PINEAU siègerait aussi dans cette commission.

Souhaitez-vous que nous procédions à un vote à bulletins secrets ? Non. Il n'y a pas de demande de scrutin secret. Je mets donc aux voix les propositions que je viens de vous énoncer.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité

2. Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités du recensement pour 2013 et 2014

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne le recensement de la population pour les deux années à venir, 2013 et 2014. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a mis fin au recensement général. C'est ainsi que, chaque année, 8 % des logements de la Ville, c'est-à-dire 5 000 logements environ, sont recensés.

Au bout de 5 années glissantes, 40% de la population sont ainsi recensés permettant d'en actualiser les données, les dernières données officielles datant du 1er janvier 2009. Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le recrutement d'agents communaux qui réaliseront pour les années 2013 et 2014 ce recensement. Les dates sont arrêtées par l'Etat et les rémunérations sont fixées pour deux années. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

A la question du groupe @lternance, il a été répondu que le montant de la rémunération des agents recenseurs est inchangé par rapport aux années précédentes. Les agents recenseurs sont sélectionnés par un jury interne, après avoir fait acte de candidature. La délibération est adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Ce projet de délibération n'a pas donné lieu à question. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité

3. Communication sur la rentrée scolaire

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez sur table le texte de cette communication sur la rentrée scolaire. Comme le BBI l'a mentionné dans son numéro de septembre, La rentrée des classes s'est déroulée dans de très bonnes conditions, tant en ce qui concerne les effectifs scolaires que les travaux effectués par les différents services. Avant toute chose, je tenais à saluer le retour de Madame CISORN en tant que Directrice de l'école élémentaire Castéja et saluer également l'arrivée de Madame Carol CROUPAT, Directrice de la maternelle Sèvres, de Madame Anne CORRIHONS à la Direction de l'école élémentaire Silly. En ce qui concerne l'école privée Saint-Joseph-du-Parchamp, je voudrais saluer l'arrivée d'un nouveau Directeur, Monsieur Hervé RENAUDIER.

En ce qui concerne les effectifs, nous notons une légère hausse du nombre d'élèves de 7 355 enfants l'année dernière à 7 415 élèves dans les écoles publiques, et de 2 918 élèves à 2 992 dans les cinq écoles privées. Je tiens à mentionner également que le nombre total de classes est passé de 288 à 291 dans les écoles publiques, réparties à raison de 121 maternelles et 170 élémentaires.

La carte scolaire est impactée par deux fermetures et cinq ouvertures. Les moyennes sont relativement satisfaisantes avec 26,60 élèves par classe maternelle et 24,7 élèves par classe en élémentaire, contre 24,9 l'année dernière. En ce qui concerne les activités périscolaires ou qui accompagnent le développement de l'enfant, les centres de loisirs ont accueilli l'année dernière 8,96 % d'enfants en plus. Nous avons aussi organisé de nombreux mini-séjours cet été. Nous avons accueilli 728 jeunes dans les différentes colonies. 50 stages ont été proposés par la Direction de la jeunesse, accueillant 2 649 enfants. Il faut également souligner le travail qui a été effectué par l'Ecole des sports avec 2 464 enfants accueillis durant l'année dernière. 1 800 enfants ont été inscrits de manière automatique. Sur ce plan, nous avons beaucoup progressé, puisque nous n'avons plus à ce jour de plaintes en ce qui concerne les inscriptions informatiques. Tout se passe bien. Il n'y a même plus d'attente. Touchons du bois et espérons que cela va continuer. Je voudrais souligner le travail effectué par les différents services dans ce domaine.

S'agissant du Point information jeunesse, je voudrais rappeler que le Bureau information jeunesse est devenu Point information jeunesse en 2008 à la demande du Ministère, parce qu'il était

situé à un endroit difficile d'accès pour les jeunes. Nous avons réorganisé ce lieu, en le replaçant au centre de la ville. Au mois de juillet, nous avons récupéré ce label et Boulogne-Billancourt dispose donc à nouveau d'un Bureau information jeunesse. Je tenais à le souligner.

Je rappelle aussi que Boulogne-Billancourt a été nommée Ville amie des enfants en mai 2012. Cette année, nous avons tout particulièrement travaillé sur les droits de l'enfant et l'UNICEF a apporté une attention toute particulière à la politique que nous développons dans le domaine du handicap, aussi bien au niveau des écoles que des centres de loisirs. Je voudrais souligner qu'à votre demande, en accord avec la communauté éducative et les directeurs des services académiques, nous avons créé une ULIS au collège Landowski, ce qui permettra d'offrir une continuité entre les écoles maternelles, primaires et collèges aux enfants souffrant de handicap. Je pense qu'il faut souligner cette évolution.

Je voudrais également souligner l'effort important qui a été accompli en termes de travaux. Avec 1 945 000 euros de travaux, c'est un chiffre remarquable et important qui a été atteint qui donne satisfaction à la communauté éducative dans son ensemble, ainsi que vous avez pu le constater, Monsieur le Maire. Je ne vais pas reprendre toute la liste des travaux que vous avez devant vous.

Je terminerai par une note positive – même si je crois que tout le rapport est positif – avec le taux de réussite des élèves au brevet. 92,8 % des élèves boulonnais qui se sont présentés à cet examen ont été reçus contre une moyenne nationale de 84,5 %. Je voudrais aussi souligner tout particulièrement la réussite au baccalauréat, qui atteint 89,93 %. Si vous me le permettez, je voudrais aussi souligner qu'en 2010, 52 % des bacheliers boulonnais avaient décroché une mention. En 2011, ce chiffre atteignait 54 %. Cette année, nous atteignons le chiffre de 57 % de bacheliers avec mention sur le territoire de la commune. Je tenais aussi à souligner le cru exceptionnel que représente cette année 2012, avec 39 mentions très bien sur la ville et 143 mentions bien. Il faut tout de même féliciter les jeunes Boulonnais pour leur réussite aux examens. Je terminerai en remerciant tous les services municipaux qui ont œuvré pour la réussite de cette rentrée scolaire.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BAROLI. Ce fut effectivement une très bonne rentrée. Nous avons fait le tour de nombreuses écoles avec les inspectrices. Nous avons rencontré des directeurs heureux. Tant mieux. Y a-t-il des questions sur cette communication ? Il n'y en a pas.

4. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention à intervenir entre la ville de Boulogne-Billancourt, les Sections Internationales de Sèvres et l'Education nationale - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "l'Outil en main"

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vise à vous autoriser à signer une convention tripartite avec le Ministère de l'Education nationale, et l'association des sections internationales de Sèvres. Vous savez qu'à l'école Point du Jour, nous avons depuis 2010 envisagé une expérience permettant d'accueillir des enfants maîtrisant la langue anglaise, afin qu'ils suivent six heures de cours en langue anglaise dans différentes matières scolaires. Cette expérience rencontre une grande réussite et l'Education nationale nous a demandé de la pérenniser.

C'est pour cette raison que nous vous proposons de signer la convention, sachant qu'il y a une légère modification par rapport à la version qui a été débattue en commission lundi dernier. Cette modification concerne l'article 10. La convention sur table précise en effet qu'« à l'issue de la classe de CM2, la continuité pédagogique de la section internationale sera assurée au collègue Jean Renoir, pour les élèves ayant suivi leur scolarité à Boulogne-Billancourt et plus tard dans un lycée bouloonnais disposant d'une section internationale ». Je crois qu'il était tout de même important de souligner cette orientation.

En complément de cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le Maire à accorder une subvention à l'association l'Outil en main pour un montant de 5 000 euros. Cette association a en effet réalisé un certain nombre de manifestations. Je pense qu'il s'agit d'une bonne chose.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souhaite connaître la répartition par niveau des 48 élèves scolarisés à Boulogne-Billancourt. Il est répondu que 10 élèves sont en CP, 10 en CE1, 12 en CE2 et 16 en CM1. A la question posée sur le montant des droits d'inscription, il est répondu que celui-ci est conforme aux tarifs pratiqués par le secteur privé et rappelé qu'il s'agit d'un choix effectué librement par les familles. Il est demandé si les sections internationales de Sèvres prévoient un dispositif en faveur des familles disposant de faibles revenus et si la Ville peut être représentée dans la commission d'admission. La délibération est adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BAROLI a répondu.

M. BAROLI

Je souhaiterais apporter un complément d'information suite aux questions posées par Madame BAUCHE. Nous avons réalisé

une enquête pour pouvoir vous répondre. En ce qui concerne la présence de la Ville, il s'agit d'une commission éducative et pédagogique. Les textes ne permettent donc pas une présence de la Ville. En ce qui concerne l'aide à certaines familles, les SIS disposent d'un fundraising et aident directement les familles. Actuellement, aucune famille dont les enfants ont été reçus à l'examen n'a eu besoin d'aide, mais l'association et le Président m'ont bien confirmé que ce dispositif était à disposition des familles et que l'on pouvait en parler aussi avec la Directrice de l'école.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition de services du SIPPAREC dans le cadre d'opération de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération porte sur une convention de mise à disposition des services du SIPPAREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité. Elle se présente dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme lorsque les particuliers souhaitent se raccorder au réseau, alors que l'immeuble qu'il faut construire ne l'est pas. Ces demandes doivent être instruites par les collectivités désormais, puisqu'auparavant, ERDF facturait forfaitairement les coûts de raccordement. Désormais, chaque raccordement doit être facturé à la pièce en quelque sorte. Le coût de ces raccordements doit être étudié avec une compétence technique certaine.

Or notre commune ne possède pas cette compétence, puisque, d'une manière générale, tout ce qui concerne les raccordements au réseau d'électricité a été concédé au syndicat SIPPAREC dont nous sommes membres. Il vous est donc proposé de solliciter les services du SIPPAREC par voie de convention pour que ce syndicat procède à l'ensemble des études et des analyses des tarifs à appliquer aux pétitionnaires des demandes d'autorisation d'urbanisme.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaires. Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances a été posée une question qui est hors du champ de cette délibération. Le groupe Unis pour

Boulogne-Billancourt souhaiterait avoir des informations quant à la politique du SIPPÉREC sur le partage des gains liés aux économies d'énergie. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

En plus de la question qui a été soulevée en commission, nous aimerions également obtenir des éléments sur le planning des extensions de réseau. Cette délibération permet d'organiser la coopération entre la Ville et le SIPPÉREC sur la partie pratique, c'est-à-dire ce que l'on appelle les propositions techniques et financières, donc l'évaluation des opérations techniques. En revanche, sur le planning lui-même des extensions de réseau liées à des opérations immobilières, nous souhaiterions obtenir quelques éléments. En tout état de cause, le groupe votera pour cette délibération. C'est donc une simple question.

M. BAGUET

Merci, Monsieur VINCENT. C'est dommage. Savez-vous qui représente la Ville à ce syndicat ? C'est Monsieur BARBOT. Il fait partie de votre groupe et il est le mieux placé pour vous répondre. Malheureusement, comme vous le voyez, il a déjà disparu de l'enceinte du Conseil municipal. Nous demanderons à Monsieur BARBOT de nous faire un rapport sur sa présence assidue au SIPPÉREC et je vous transmettrai ses réponses. Merci.

Nous allons mettre aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte quatre points. Le premier, habituel, concerne l'actualisation du tableau des effectifs. 200 postes sont concernés. Ce chiffre important s'explique notamment par les nombreuses promotions (140 en tout) résultant des dernières CAP. Le reste concerne des transformations résultant de la réorganisation des services dont le Maire vous a parlé tout à l'heure.

Le deuxième point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. J'insiste une fois de plus sur le fait qu'il ne s'agit pas de recrutements à proprement parler, mais de transformations de postes. Cette mesure concerne les emplois suivants :

- un directeur de la prévention, de la sécurité et des moyens, politique de la ville ;
- un directeur de la démocratie locale ;

- un manager du commerce au sein de la direction de la démocratie locale (sur ce poste, il s'agit de proposer un allongement de la durée du contrat initial qui était prévu pour un an – délibération passée devant le Conseil municipal au mois de juillet – pour le passer à trois ans) ;
- un directeur de département finances, membre de la direction générale des services ;
- un chef du service du contrôle de gestion au sein de la direction des finances ;
- un directeur de département aménagement et patrimoine, membre de la direction générale des services ;
- un directeur de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de la gestion du domaine public ;
- un directeur de la coordination des investissements ;
- un directeur du logement.

Enfin, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du contrat du chef du projet informatique pour le porter à une durée de trois ans.

Le troisième point porte sur la mise à disposition d'un agent de la Ville à l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt, à hauteur de 50 % du temps de travail. Cette mise à disposition est prévue pour une durée de deux mois renouvelables, jusqu'au 31 décembre 2012.

Le quatrième point porte sur la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction. Il s'agit d'attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur du département finances, ainsi qu'au chef des établissements suivants : Chef d'établissement de l'Hôtel de Ville et de l'Espace Landowski d'une part et Chef d'établissement du marché de Billancourt et du marché Escudier d'autre part. Enfin, à la suite d'un regroupement des crèches familiales autour de deux pôles :

- l'un concernant la crèche familiale Nord et la Balançoire, dans les locaux de la crèche la Balançoire, la direction de cette structure étant confiée à l'ancienne directrice de la crèche familiale les Coquelicots, fonction à laquelle était attachée un logement,
- l'autre concernant la crèche familiale sud le Pont de Sèvres, disposant de deux lieux ressources, la direction de cette structure étant confiée à la directrice de la crèche familiale le Pont de Sèvres, fonction à laquelle n'est pas attachée de logement.

Il n'y a donc plus lieu d'attribuer de logement à la fonction de directrice de la crèche familiale les Coquelicots. Il vous est donc proposé de retirer cette concession pour utilité de service. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souhaitent disposer d'un organigramme nominatif des services municipaux. Il leur est répondu que l'organigramme adopté par le CTP le 11 octobre est non nominatif, les désignations de personnes intervenant dans un second temps. Il est pré-

cisé qu'aucun vote négatif n'a été émis lors de la présentation de cet organigramme au CTP. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souhaitant savoir combien de postes parmi les recrutements d'agents non titulaires correspondent à des reconductions ou promotions d'agents en place. Il est répondu que seul un poste correspond à un recrutement extérieur et que deux agents se verraient proposer des postes de directeur, alors qu'ils sont actuellement chefs de service.

Il est précisé que la taille des logements de fonction correspond à la composition familiale des agents concernés, que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service implique le paiement par le bénéficiaire des charges locatives, alors que l'attribution d'un logement par utilité de service implique de plus le paiement de la moitié du loyer. Il est également précisé que la modification d'un poste à temps complet en temps non complet correspond au choix de l'agent concerné de travailler à la fois pour la Ville et pour une structure extérieure, totalisant ainsi un temps plein.

Les trois suppressions de postes s'accompagnent par ailleurs de nouvelles propositions faites aux agents concernés en fonction du nouvel organigramme. La délibération est adoptée à la majorité, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et les non-inscrits ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances, il a été précisé poste par poste au groupe Unis pour Boulogne-Billancourt la nature exacte de chacun des recrutements. Il s'agit exclusivement de mutations internes ou de promotions, exception faite pour le poste de DGA chargé de l'aménagement et de l'urbanisme pour lequel il y aura très certainement un recrutement externe. Il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'ETP au final.

Concernant les logements de fonction, ce ne sont pas des nouveaux logements attribués, mais deux transformations d'utilité de service en nécessité absolue de service. Suite à la mutualisation de deux crèches, les Coquelicots et la Balançoire, une des deux anciennes directrices n'a donc plus le bénéfice d'un logement, car son logement a été affecté à la crèche des Coquelicots, qui devient ainsi un lieu ressource pour les assistantes maternelles. Sa situation personnelle est suivie de près par les services de la Ville. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, vous avez tout à l'heure présenté de manière très complète la réorganisation du dispositif administratif de la Ville, mais c'est à l'occasion de cette délibération que, d'une

part, vous créez un certain nombre de fonctions nouvelles, et d'autre part, vous modifiez l'attribution des logements de fonction.

Cette nouvelle organisation municipale qui s'appuie sur un cabinet relativement important. Si j'en crois les documents remis lors du Comité technique paritaire, il y a 19 personnes dans le seul cabinet du Maire, un directeur général, cinq directeurs généraux adjoints, 24 directeurs. Cela me paraît un peu lourd. Comme nous craignons que le développement de la coordination en tous sens crée un certain nombre de problèmes, puisqu'il faudra trouver des coordinateurs de coordinateurs, nous voterons contre cette délibération.

Mme SHAN

C'est une question plus générale, mais à l'occasion de l'examen de cet article 2 je me demande pourquoi la ville de Boulogne-Billancourt n'arrive pas à recruter sur la liste d'aptitude de la fonction territoriale. Finalement, le fait de recruter des agents non titulaires est-il devenu une méthode traditionnelle de recrutement de la Ville, en dehors du cas précis qui concerne des personnels actuellement en place ?

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je voudrais d'abord informer notre collègue qui a très bien rapporté les échanges lors de la Commission des affaires générales et sociales. Elle a tout de même confondu ce que vous appelez les indépendants avec ce que l'on pourrait appeler les électrons libres et le groupe UPBB. C'est nous qui souhaitons obtenir un organigramme clair et complet pour pouvoir voter en connaissance la première partie de cette délibération. Je vous remercie de nous avoir fourni des informations. Il serait quand même intéressant que cela soit sur table. Par conséquent, bien que nous soyons libres, nous sommes ensemble et nous trois n'allons pas voter la première partie.

Pour la deuxième partie de la délibération, qui concerne les logements de fonction, honnêtement, dans le privé, auquel je suis plus habituée, quand un salarié se voit réduire ses avantages en nature comme le fait de devoir payer un demi-loyer supplémentaire, c'est considérablement grave et cela peut mettre en déséquilibre le budget de la famille. En règle générale, le salarié nous traîne aux prud'hommes et gagne. Je voudrais savoir pourquoi, dans une crèche, on a un appartement de fonction et, dans une autre, on n'en a pas. Comment accepte-t-on cela et comment, vis-à-vis des gens qui travaillent pour la Ville, allons-nous pallier le problème que cette personne va rencontrer inévitablement compte tenu du prix des loyers de la Ville ?

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je crois que, décidément, notre Conseil municipal tombe assez bas. Je trouve que nous sommes vraiment dans la politique politicienne. Monsieur FOURCADE, je crois rêver. Monsieur BARBOT, voulez-vous prendre la parole ? Je vous donne la parole.

M. BARBOT

Je souhaiterais apporter une rectification sur ce qui a été dit précédemment. Je ne suis pas délégué titulaire au SIPPAREC. Je suis délégué suppléant.

M. BAGUET

Vous êtes le seul élu – et vous savez comment cela se passe dans les syndicats intercommunaux. Vous voulez vous rattraper parce que vous étiez sorti et vous n'étiez plus ici, mais on ne va peut-être pas revenir sur le point précédent. Vous faites tellement d'aller-retours mais nous ne pouvons pas revenir sur le point précédent. Nous sommes maintenant sur la délibération suivante, mais je crois que votre titulaire, Monsieur HADDAD, car c'est ainsi que cela se passe dans les syndicats intercommunaux, transmet ses convocations à son suppléant. Vous êtes le seul élu de la Ville représentant la commune au SIPPAREC. C'est le texte et cela a été voté. Monsieur BARBOT, nous allons revenir à notre sujet. Je reviens donc aux personnels. C'est plus important que votre situation personnelle, excusez-moi.

Je suis donc un peu surpris des annonces particulières que vous faites. Monsieur FOURCADE, vous parlez d'un système lourd. Avec tout le respect que je vous dois, j'ai l'impression que l'on se moque du monde. Quand vous étiez Maire de la ville, vous aviez un DGS, sept DGA et 42 directeurs de service. Je vous assure. Nous en avons diminué le nombre petit à petit et nous en sommes à 24.

Quant au cabinet, je crois que vous aviez tellement de personnes rattachées à votre cabinet, entre la police municipale et le logement, il devait compter 80 à 90 personnes. Aujourd'hui, le cabinet ne compte pas 19 collaborateurs, car parmi les 19 personnes rattachées au cabinet, il faut décompter les secrétaires des maires-adjoints. Il faut bien observer. Les postes titulaires du cabinet du Maire, ce sont quatre personnes, pas une de plus et pas une de moins. Il n'y en a pas eu moins avant et pas plus après. J'ai construit un cabinet très allégé. J'ai remis dans le dispositif de l'administration municipale des directions qui étaient rattachées au cabinet du Maire. Il n'y en a qu'une, comme de votre temps, qui y est rattachée. Il s'agit de la direction de la communication, comme lorsque vous étiez Maire de la ville.

J'ai au contraire supprimé la police municipale, le logement et toutes ces directions. D'ailleurs, aujourd'hui, le service du logement, pour montrer notre volonté de travailler sur ce secteur, est devenu une direction de service. Cela fait partie des huit nouvelles directions qui ont été créées. Je ne peux donc pas vous laisser dire cela, Monsieur FOURCADE. Je rêve. Que vous vouliez voter contre l'organigramme pour des raisons politiciennes, cela vous regarde, mais vous ne pouvez pas voter contre l'organigramme pour une raison de lourdeur.

Franchement, je trouve que l'on est tombé très bas dans ce Conseil municipal. Je crois qu'il faut arrêter de dire des choses fausses. Il faut arrêter de se positionner à l'aune de je ne sais quelle échéance. Ce qui est important, pour les Boulonnais, c'est l'efficacité et la proximité. J'ai expliqué tout à l'heure que l'on avait

peut-être trop réduit et nous revenons maintenant à un équilibre raisonnable avec 24 directeurs, 5 DGA et un directeur général. La masse salariale – et je parle sous le contrôle de Monsieur DETREZ-JACQUIN et de Marie-Laure GODIN – sera la même, voire va diminuer, car il y a des doubles fonctions. Certaines personnes qui étaient chefs de service deviennent directeurs de services, mais ce n'est pas pour cela qu'il coûteront des mille et des cents à la Ville. Il faut être raisonnable.

Quant aux rumeurs qui circulent concernant les recrutements extérieurs, non, Madame SHAN, il n'y a pas plus de recrutements extérieurs qu'avant. Il y a plutôt moins de contrats extérieurs que par le passé. Il y avait beaucoup de contrats à la Mairie. Nous avons diminué le nombre de contrats privés. De temps en temps, nous sommes obligés de faire appel à des contrats, mais à chaque Conseil municipal, vous me posez des questions. La plupart du temps, ce sont des reconductions. C'est le cas pour 95 % d'entre eux et c'est encore le cas ce soir. Nous reconduisons un contrat. Nous n'allons pas licencier les personnes lorsqu'elles sont compétentes et qu'elles ont un contrat. Nous allons au bout.

Nous avons même CDIé des personnes. Nous avons profité de la nouvelle loi SAUVADET pour CDIser récemment 42 agents de la Mairie. J'ai été le premier à CDIser les professeurs d'arts plastiques, qui attendaient cela depuis 25 ans. De même, les professeurs qui intervenaient dans les écoles n'étaient pas CDIés et nous les avons CDIés. Combien d'animateurs avons-nous titularisé depuis que je suis Maire ? Au moins 80. Il faut être raisonnable et je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi. Ce n'est pas possible. Il faut arrêter.

En ce qui concerne les crèches, nous voyons une mobilisation générale pour la situation personnelle d'une directrice de crèche. Je rappelle là aussi que nous avons des conventions. Nous avons signé une convention avec la CAF. Nous avons le plaisir d'être la première ville soutenue par la CAF, tellement nous faisons d'efforts pour la petite enfance sur Boulogne-Billancourt. Je ne me souviens plus quelle part des crédits de la CAF des Hauts-de-Seine la Ville capte. C'est parce que nous avons une politique extrêmement énergique en faveur de la petite enfance.

A côté de cela, la Caisse d'allocations familiales nous fait des remarques. D'abord, on constate que le nombre d'assistantes maternelles exerçant au sein des crèches familiales décline. Nous n'y pouvons rien. C'est comme ça. Nous avons du mal à recruter. Ce n'est pas facile. De l'autre côté, les assistantes maternelles indépendantes se développent sur le territoire municipal et ne veulent pas nécessairement devenir des agents municipaux. Elles préfèrent être indépendantes et négocier directement avec les familles.

C'est pour cela que nous avons créé deux relais d'assistantes maternelles spécifiquement à leur service, à la demande de la CAF. Elles ne restent donc pas dans un dialogue direct familles-assistantes maternelles, mais elles peuvent venir rencontrer des professionnels, des médecins, dans nos relais d'assistantes maternelles. Nous en avons ouvert un rue Marcel Dassault, parce que les deux premiers étaient saturés.

Depuis plusieurs années, la CAF nous interpelle sur l'augmen-

tation du coût de revient des crèches familiales et a requis des mesures à cet égard. Qu'avons-nous fait ? Nous avons observé la situation. Nous avons trois crèches familiales sur Boulogne-Billancourt : les Coquelicots, la Balançoire et Pont de Sèvres. Dans l'une, on comptait 21 assistantes maternelles en activité, 22 dans une autre et 16 dans la dernière. Au total, cela représentait l'accueil en agrément de 57, 62 et 45 enfants. La CAF nous a demandé de réduire ce dispositif et de mettre une crèche familiale sur le nord de Boulogne-Billancourt et une autre sur le sud de Boulogne-Billancourt, ce que nous avons fait. De fait, nous avons une crèche sur le nord qui gère 25 assistantes maternelles. Celle du sud en gère 34. Vous voyez donc que c'est à peu près équilibré. En terme d'agrément, c'est de même à peu près équilibré. La crèche du nord gère 70 agréments et la crèche du sud gère 94 agréments.

Tout cela est donc équilibré et le service aux familles est garanti et assuré. Nous avons répondu à une demande de la CAF qui, en contrepartie, nous a donné trois millions d'euros de subventions sur notre dernière opération. Nous n'allons donc pas nous mettre à dos un organisme qui subventionne aussi largement la ville. Nous sommes dans une logique d'optimisation de la gestion et c'est justement ce que vous appeliez de vos vœux il y a dix minutes. Ce n'est donc pas un problème d'agents, mais bien un problème d'organisation générale en lien avec notre partenaire CAF.

Je suis donc un peu surpris des positions des uns et des autres. Nous transmettrons à qui de droit et nous gérerons les cas particuliers, mais quand on a une commande et que l'on travaille avec un partenaire fiable et sérieux qui nous soutient, on essaye de répondre aux demandes le mieux possible. Personne n'est donc visé intuitu personae. C'est une organisation générale équilibrée et vous savez très bien, vis-à-vis de la petite enfance, que jamais autant n'a été fait pour ce secteur que depuis quatre ans et demi. Sur la question de la petite enfance, nous n'avons pas de leçons à recevoir, comme dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je voudrais apporter trois réponses précises. J'ai en main le document qui a été soumis au Comité technique paritaire : cabinet du maire pur, sans aucune autre formation : 19 personnes et non quatre.

M. BAGUET

J'ai demandé au DRH de séparer le cabinet du Maire des assistantes des maires-adjoints. Or les assistantes des Maires adjoints, que vous connaissez, sont rattachées au cabinet du Maire. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a 19 personnes au cabinet du Maire. Il n'y en a que quatre. Je vais vous envoyer les textes, Monsieur FOURCADE. Il n'y en a que quatre qui sont payées. C'est la loi pour une commune de 100 000 habitants : quatre collaborateurs payés, pas plus, pas moins.

M. FOURCADE

19. Le document fait état de 19 personnes.

M. BAGUET

Je vais vous écrire une lettre recommandée et vous envoyer les textes. Ne dites pas des choses comme cela. Je vais ressortir les chiffres du temps où vous étiez Maire. Dans l'organigramme que vous aviez mis en place, il y avait 80 personnes rattachées au cabinet du Maire. Donc on peut communiquer 99, si vous le voulez.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, vous passez sous silence – et c'est ma deuxième observation – la création de la Communauté d'agglomération. La ville de Boulogne-Billancourt a délégué à la Communauté d'agglomération un certain nombre de compétences et notamment celle du logement. A la Communauté d'agglomération existe une direction du logement. Quelle est l'utilité d'avoir, à Boulogne-Billancourt même, dans la commune, un directeur du logement, alors qu'il y avait un chef de service ? Je n'en vois pas l'intérêt.

M. BAGUET

Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur FOURCADE. C'est parce que la Communauté d'agglomération a décidé de confier la gestion des attributions de logements – je parle sous le contrôle de Claude GALLANT – aux communes. C'est de la gestion dite de proximité. Nous avons donc délégué à chacune des communes la possibilité de gérer les attributions. Aujourd'hui, comme vous le savez, les dossiers logement sont régionaux. Nous sommes donc submergés par des demandeurs de logement qui nous écrivent du 94, du 93 ou du 91. Ils veulent tous venir à Boulogne-Billancourt. Nous avons beaucoup de chance. Nous sommes très sollicités. Résultat, nous avons reçu 2 000 demandes supplémentaires ces derniers mois. Il faut les gérer quand même. C'est la loi et la loi fait que les demandes sont régionales.

M. FOURCADE

Quel est le nombre d'agents de la Ville qui ont été transférés à la Communauté d'agglomération ?

M. BAGUET

Je vous ai déjà répondu, Monsieur FOURCADE. Monsieur MARSEILLE vous a encore répondu la dernière fois. Sur la totalité des agents, lorsque l'on prend la situation avant la création de GPSO, lorsque l'on additionne les agents dans chaque ville et que l'on additionne les agents sur Arc-de-Seine et Val-de-Seine, aujourd'hui, avec GPSO et les sept villes, nous avons 35 agents de moins pour des services créés en plus.

Quand vous vous attaquez à une décision conjointe de la CAF et de la Ville pour réduire un poste, parce que cela répond à une

réalité, je ne comprends pas votre incohérence. Nous avons 35 agents de moins, alors que l'on a ouvert des crèches et vous savez très bien que nous sommes obligés de recruter dans le cadre des emplois normés. Dans une crèche, c'est un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et un pour trois qui marchent. Lorsque l'on ouvre une crèche de 60 berceaux, comme cela a été fait récemment, nous créons une quinzaine d'emplois.

Il en va de même dans les écoles, lorsque l'on ouvre une école – et nous en avons ouvert plusieurs ces dernières années – nous avons à chaque fois un animateur pour 12 enfants en élémentaire et un pour 8 enfants en maternelle. Donc en plus de ces emplois normés, nous avons un total qui est inférieur à ce que nous avons connu auparavant. Il y a plus de services à la population et moins d'agents. Vous avez d'ailleurs pu constater la maîtrise de la masse salariale ces dernières années. Nous avons été félicités par Le Point. Nous sommes la grande ville de France qui a le plus réduit sa masse salariale.

Il arrive moment où, on ne peut pas annoncer que des mauvaises nouvelles ou des fausses nouvelles. Il y a des réalités concrètes. Je démonte tout.

M. FOURCADE

Enfin, troisième observation, comment pouvez-vous dire que la masse salariale restera constante si vous transformez un certain nombre de chefs de service en directeurs ? Comment ferez-vous ?

M. BAGUET

Quelques personnes deviendront directeurs alors qu'elles étaient chefs de service, mais globalement, les postes de DGA ne vont pas nous coûter plus cher, puisqu'ils sont déjà en place. Monsieur DETREZ-JACQUIN va cumuler la DRH et le poste de DGA. Le poste de Monsieur MATYSEN est déjà en place. Globalement, en termes de rémunération, nous aurons une masse salariale constante. Vous le verrez. Je ne vais pas exploser la masse salariale.

M. FOURCADE

Nous verrons.

M. BAGUET

Cela fait quatre ans et demi que nous maîtrisons la masse salariale et nous n'allons pas l'exploser maintenant. Nous ne l'avons pas fait. Nous voulons augmenter les services à la population. Je trouve cependant qu'il est assez incroyable que les organisations syndicales approuvent le nouvel organigramme tandis que, pour des raisons purement politiciennes, vous votez contre. Cela me paraît stupéfiant. Cela montre l'état d'esprit et je crains pour les mois à venir. Je vais mettre aux voix la délibération.

La délibération n° 8 est approuvée à la majorité.

Pour : 42

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDÉ-TAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

NPPAV : 3 (Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LOREAU)

9. Dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASL) – Convention de financement avec le Département des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au maire pour signer

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales opérant le transfert des compétences correspondantes entre l'État et les départements, a instauré dans chaque département un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et un fonds de solidarité pour le logement (FSL).

L'accompagnement social lié au logement (ASL) vient en appui du dispositif du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

A Boulogne-Billancourt, ces mesures d'ASL sont mises en œuvre par la direction de l'action sociale et de la santé et financées sur les crédits du FSL dans le cadre d'une convention conclue avec le département des Hauts-de-Seine, prévoyant l'accompagnement quotidien par un travailleur social d'au moins vingt ménages. Chaque mesure d'accompagnement d'une durée comprise entre six mois et un an fait l'objet d'un examen par une commission technique qui en définit précisément les objectifs avant d'être soumise à la décision de la commission plénière du FSL. L'adhésion des personnes, qui est indispensable, se concrétise par la signature d'une convention tripartite. L'aide est décidée sur des critères particuliers, la situation financière et sociale, un logement insalubre ou précaire, l'absence de logement ou la menace d'expulsion. Voici quelques exemples d'actions :

- une aide aux démarches administratives, juridiques et financières,
- un apprentissage du statut de locataire et de l'intégration dans l'immeuble,
- des conseils pour l'entretien, l'utilisation et l'appropriation des lieux,
- la prévention des impayés de loyers.

En 2011, 39 familles ont été suivies :

- 59 % dans le cadre du maintien dans le logement (dont 61 % logées dans le secteur privé),
- 41 % dans le cadre de l'accès au logement (dont 94 % concernant l'accès public).

Une subvention de 41 460 euros correspondant au salaire du travailleur social et aux frais de fonctionnement est allouée par le Département pour les 12 mois de l'année 2012.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est précisé que le suivi des 39 familles concernées en 2011 a été plus spécialement confié à l'un des travailleurs sociaux municipaux. La délibération est adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur le FSL ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Musées municipaux - Convention de partenariat avec l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France - Approbation et autorisation de signature

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par testament du 14 juin 1920, Paul MARMOTTAN a légué la bibliothèque ainsi que les bâtiments et les collections qui la constituent à l'Académie des Beaux-Arts.

La Ville et l'Académie s'étaient rapprochées en 1996 pour établir une convention ainsi qu'un avenant en 2006, ces actes permettant de régir le fonctionnement de la bibliothèque.

En 2011, après quinze années de gestion, un bilan a été effectué entre les parties. A l'issue de celui-ci, la Ville a notifié à l'Académie son désir de ne pas reconduire la convention en l'état. Les deux parties se sont rapprochées pour établir de nouvelles bases contractuelles, celles-ci permettant de dynamiser les synergies avec le Musée Monet-Marmottan, les réseaux scientifiques et avec le territoire de la Ville.

L'Académie des Beaux-Arts, en qualité de propriétaire des lieux, a inscrit à son budget une somme exceptionnelle de 140 000 euros, permettant la rénovation du bâtiment. Elle s'engage aussi à participer par la suite aux travaux d'entretien. En parallèle, un budget sera réservé à l'enrichissement des collections et à la restauration des œuvres. Enfin, elle participera pour moitié aux frais de numérisation des collections.

De son côté et comme auparavant, la Ville prendra en charge les coûts de fonctionnement. Elle bénéficiera en sus d'une plus large marge de manœuvre pour intégrer la bibliothèque dans la vie du quartier. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est précisé que la nouvelle convention diffère de la précédente à la fois dans son économie générale, rééquilibrage des charges en faveur de la Ville et dans la gouvernance de l'établissement, la création d'un Comité scientifique paritaire. Le directeur scientifique est désormais nommé par la Ville après avis de l'Académie. Il est rappelé que la Ville affecte un budget annuel de 340 000 euros au fonctionnement de la bibliothèque et environ 30 000 euros à la restauration annuelle des œuvres, cette dernière somme incombant normalement au propriétaire. C'est notamment sur ce point que porte le rééquilibrage des charges prévues dans la nouvelle convention.

Le groupe @lternance estime que la bibliothèque n'est pas assez connue, notamment du public scolaire. Il est répondu que l'article 9 de la nouvelle convention traite précisément des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le rayonnement de la bibliothèque. La délibération est adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été précisé que les travaux seront pris en charge par l'Institut seul à hauteur de 140 000 euros. Par ailleurs, l'Institut abondera tous les ans un fonds dédié aux menus travaux à hauteur de 20 000 euros. Jusqu'à présent, la Ville finançait ces dépenses.

Le logement dit « Vieil hôtel » sera transformé. Le rez-de-chaussée et le premier étage accueilleront la permanence du quartier numéro 6. Le premier étage sera par ailleurs aussi ouvert au public. Le logement qui occupait le premier et le deuxième étage sera transformé en logement seul sur le deuxième étage, dont le locataire sera désigné par la Ville. La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention ? Il n'y en a pas. Nous sommes très heureux de notre collaboration avec l'Institut. C'est un dossier qui n'était pas simple au départ et qui, là aussi, se termine très favorablement pour la Ville. Cela prouve que de bonnes choses sont réalisées, d'autant que l'Institut s'est engagé à dépenser beaucoup d'argent, tant sur les travaux que sur l'acquisition et la restauration pour la valorisation du site. De son côté, la Ville a pu aussi obtenir qu'on y installe une permanence de quartier, toujours dans un souci à la fois d'optimisation des finances municipales et d'optimisation des services rendus à la population. En tout cas, c'est un très bon dossier et nous pouvons nous féliciter de cette bonne négociation et du bon partenariat, car cela s'est déroulé dans un climat tout à fait cordial et amical avec l'Institut. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Musées municipaux - Conventions de partenariat avec l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaires, avec l'Association Le sentier des arts - Autorisation donnée au maire pour attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis du M-A30/musée des Années Trente - Donations - Approbation et autorisation

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il s'agit d'approuver en premier point un renouvellement de partenariat avec l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'histoire militaire, en point 2, une convention avec l'Association Le Sentier des arts, celle-ci permettant de régler les conditions d'exercice de la fonction de copiste des membres de l'association. En point 3, il vous est demandé d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Musée des Années 30, pour sa participation à l'organisation du colloque portant sur Paul LANDOWSKI. Cette subvention sera financée sur le budget initialement prévu pour cet événement. En point 4, enfin, il vous est demandé d'approuver différentes donations ayant requis l'avis favorable de la Commission scientifique nationale des collections des musées de France. Nous remercions les donateurs, Monsieur Jean de NOLHAC et Madame Sylvie HARBUGER. Merci.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La délibération est adoptée à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces conventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ZAC Seguin-Rives de Seine - Lot B5b - Construction de 187 logements étudiants par la SA d'HLM EFIDIS - Attribution d'une subvention

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet le versement d'une subvention à la société d'HLM EFIDIS pour la construction d'une résidence pour étudiants composée de 187 studios. Cette résidence sera construite sur le lot B5b de la ZAC Seguin Rives de Seine. Cette résidence voit son budget équilibré grâce à une subvention de la Ville de 336 000 euros, ce qui représente une subvention unitaire de 1 800 euros par logement. En contrepartie, la société EFIDIS apportera une réservation de 25 % de l'ensemble du programme au profit de la Ville, soit 47 studios. Il s'agit d'une résidence dont la livraison est prévue pour le mois de mai 2015.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le mode d'attribution des logements réservés à la Ville, ainsi que le nombre de logements étudiants et le nombre de logements pour jeunes travailleurs existant à Boulogne-Billancourt . Il est également demandé si le bail de 12 mois est ou non renouvelable. Le point est adopté à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

La Ville dispose déjà d'un droit de réservation de 78 logements dans la résidence étudiante déjà ouverte et gérée par le CROUS. Il s'avère que la demande des jeunes Boulonnais n'a pas été à la hauteur de l'offre. En effet, les critères pour avoir accès à cette résidence sont assez restrictifs. Cette seconde résidence sera gérée par une filiale d'EFIDIS. On peut donc espérer que les critères à remplir seront plus souples, notamment ceux qui concernent l'université ou l'école de rattachement.

La Ville disposera d'un droit de réservation de 47 studios dans cette seconde résidence. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame EVEN et Monsieur GARDILLOU.

Mme EVEN

D'habitude, sur ce genre de délibérations, j'interviens pour parler de la mauvaise répartition entre les différents types de logements sociaux. Maintenant, on ne peut même plus parler de mauvaise répartition, puisqu'il n'y en a plus du tout. Il n'y a que des PLS, idem pour la délibération 21.

Je trouve effectivement, vous n'êtes pas sans le savoir, que le gouvernement mise beaucoup sur les logements qui sont réservés aux jeunes étudiants et jeunes travailleurs, mais c'était déjà une idée ancienne du gouvernement de Nicolas SARKOZY, qui souhaitait favoriser le logement des jeunes. Vous craignez peut-être la pro-

chaîne loi SRU qui obligerait à avoir certains types de logements sociaux et vous prenez les devants. C'est comme cela que j'analyse ce choix, mais franchement, nous déplorons qu'il n'y ait que des PLS sur cette délibération comme sur la délibération 21.

Le PLS sont, malgré tout, des logements sociaux. C'est pour cela que nous voterons quand même cette délibération, mais nous sommes particulièrement mécontents concernant les répartitions.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, cette délibération va, pour notre groupe, vraiment dans le bon sens. Il est vrai que le fait d'attirer des étudiants sur Boulogne-Billancourt est toujours une bonne chose pour l'attractivité de la Ville et son dynamisme. Au-delà, comme dans le nombre de logements sociaux, un logement étudiant compte comme un appartement complet, c'est donc une bonne opération également pour notre ratio de logements sociaux sur la Ville. Nous voterons donc cette délibération.

M. BAGUET

Merci, Monsieur GARDILLOU. Monsieur GALLANT pour répondre à Madame EVEN.

M. GALLANT

Effectivement, il s'agit de logements PLS. Je note que l'observation ne tient pas compte de la totalité des logements sociaux sur la Ville et l'on constate qu'il faut avoir une vue beaucoup plus large de manière à constater que la répartition entre les différentes catégories de logements est parfaitement respectée sur Boulogne-Billancourt. C'est généralement le cas et je vais expliquer pourquoi dans le cas du logement étudiant. Ceci est ma première observation.

Ma seconde observation concerne l'intérêt de ce type de logements qui, en tout état de cause, permet un équilibre financier pour la société HLM sans pour autant – et ceci est extrêmement important – pénaliser les étudiants, car le mode de calcul de l'APL est tel que le reste à charge est tout à fait minime pour les différents étudiants et pour les jeunes travailleurs qui viendront occuper ces studios. La part de jeunes travailleurs est fixée réglementairement à 25 ou 30 % au maximum, mais compte tenu de la pénurie de logements pour étudiants dans notre région – et je crois savoir d'ailleurs que le Conseil régional d'Ile-de-France revient très fréquemment sur cette question –, il est bon de disposer dans notre ville, qui se caractérise d'ailleurs par une population étudiante nombreuse, de résidences susceptibles de les accueillir.

M. BAGUET

Merci, Monsieur GALLANT. Je dois dire que cette délibération nous permet de porter le nombre total de logements pour étudiants et jeunes travailleurs sur la Ville à 465, dont 246 réservations contingent Ville plus contingent Préfecture délégué. Je crois

donc que nous aurons fait des efforts considérables, puisqu'à ces 187 logements s'ajoutent les 155. En quatre ans, nous serons donc passés de 130 logements à 465. Je crois que c'est tout à fait significatif. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Fonds d'Aménagement Urbain – Autorisation donnée au maire pour solliciter les subventions auprès du Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain pour les années de gestion 2011-2012 – Approbation de la liste des opérations de logements locatifs sociaux présentée au FAU

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit d'un projet de délibération tout à fait classique. Chaque année, la commune de Boulogne-Billancourt est autorisée à présenter une demande de subvention au FAU pour bénéficier, le cas échéant, d'une aide en contrepartie de son effort pour la construction de logements sociaux. Je rappelle effectivement que ce fonds d'aménagement urbain est ouvert aux communes dont les efforts en matière de construction de logements sociaux sont reconnus par l'Etat, et c'est à ce titre bien évidemment qu'il est demandé cette année la subvention du plus haut montant possible au regard des subventions qui ont été accordées. Je rappelle que le montant supérieur maximum de la subvention est de 750 000 euros. Compte tenu des 1 741 000 euros consacrés au logement social au cours de la période 1er novembre 2011-31 octobre 2012, ces 750 000 euros peuvent être demandés sans aucun complexe.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance regrette également le nombre limité de logements PLAI dans les programmes présentés. Le point est adopté à la majorité, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur le FAU ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Fonctionnement de l'Espace Santé - Renouvellement de convention avec le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) -

Autorisation donnée au Maire de signer

M. Frédéric MORAND, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

L'Espace Santé coordonne l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé destinées à la population boulonnaise et soutient les acteurs locaux dans la réalisation de leur projet. Pour mener à bien ces missions, l'Espace Santé dispose d'un réseau de partenaires, dont – objet de cette délibération – le Comité départemental d'éducation pour la santé des Yvelines (CODES 78) qui renforce depuis un an l'offre de documentation sur le territoire par la création d'un point de diffusion, centre de ressources documentaires décentralisé et localisé à l'Espace Santé.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Pôle régional de compétence en éducation pour la santé/promotion de la santé (PRC EPS/PS). Au-delà de la simple remise de documents gratuits, une documentaliste et une chargée de prévention accompagnent méthodologiquement professionnels et grand public.

Je vous propose, mes chers collègues, de renouveler la convention avec le CODES jointe à la présente délibération et d'autoriser le Maire à la signer.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question posée sur ce partenariat, il est précisé que l'Espace santé reçoit, avec l'appui du CODES, les professionnels de la santé pour aborder avec eux les actions locales de prévention et de promotion de la santé. Malgré l'absence de textes sur la compétence santé, les initiatives prises par la Ville en ce domaine rencontrent un réel succès. Le point est adopté à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - conventions de partenariat avec les collèges Jean Renoir - Paul Landowski - Bartholdi - Jacqueline Auriol - autorisation donné au maire de signer les dites conventions

M. Frédéric MORAND, Conseiller municipal, rapporteur

En l'occurrence, il s'agit de l'Espace santé jeunes, partie intégrante de l'Espace santé, comme vous le savez. Il coordonne depuis 2006 des actions collectives destinées aux 12-25 ans visant à prévenir les conduites à risque et à promouvoir les comportements favorables à la santé.

Depuis son ouverture – nous avons fait un calcul rapide pour rédiger cette délibération –, l'Espace Santé Jeunes a permis la sensibilisation de 14 000 jeunes, soit à peu près les trois quarts des Boulonnais de cette tranche d'âge, ce qui est une action assez remarquable. Je le dis d'autant plus facilement que cela a commencé avant que nous arrivions et cela a continué après 2008.

78% des bénéficiaires des actions collectives de l'Espace santé jeunes sont élèves dans un des quatre collèges publics de la ville, 22 % sont des lycéens ou des jeunes adultes. Dans le cadre des dispositifs nationaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'Espace santé jeunes a développé avec son réseau de partenaires de véritables programmes adaptés aux préoccupations des jeunes, répondant aux objectifs fixés par l'Education Nationale et évoluant d'un niveau de classe à l'autre, afin de respecter l'âge et donc la maturité des adolescents.

Ces collaborations, le réseau de partenaires et les quatre collèges sont des exemples réussis de mutualisation et de transversalité au service de la population, qu'il convient de valoriser et de soutenir.

C'est pourquoi je vous propose, afin de pérenniser les projets éducatifs qui fonctionnent déjà depuis plusieurs années, d'approuver les projets de conventions de partenariat à passer avec ces quatre collèges joints à cette délibération et d'autoriser le Maire à les signer.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est donné acte de la satisfaction des familles concernant le fonctionnement de l'Espace santé jeunes. Le point est adopté à l'unanimité.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. ZAC Seguin Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Acquisition de locaux - Autorisation donnée au maire pour signer avec l'OPH Paris Habitat tous actes afférents.

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur.

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt est investie dans une démarche de politique de la ville importante avec le projet ANRU de rénovation du quartier du Pont de Sèvres, le Contrat urbain de cohésion sociale et le centre social.

Le centre social du quartier situé 121 allée du Forum – sur le forum bas –, créé à l'initiative de la Ville est un lieu ouvert d'animation de la vie sociale. Il est ouvert à tous et c'est un équipement de voisinage situé sur le quartier du Pont de Sèvres.

Le centre social est hébergé dans des locaux que la Ville loue à Paris Habitat. Afin de pérenniser ce lieu de vie et de cohésion sociale, de lui donner une nouvelle lisibilité et d'en améliorer l'attractivité, il est proposé que la Ville acquière ces locaux. Il s'agit de deux boutiques contiguës à rez-de-chaussée situées 121 allée du Forum, d'une surface de 177 m². Je vous remercie.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire. Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GALLANT.

M. GALLANT

J'aurais simplement une information à porter à votre connaissance. Hier, le Conseil d'administration de Paris Habitat a voté le financement de l'ensemble des programmes de réhabilitation. A cette occasion, Monsieur MANO, le président de Paris Habitat, m'a chargé de vous transmettre, Monsieur le Maire, tous ses remerciements pour l'action extrêmement dynamique grâce à laquelle cette opération peut aujourd'hui voir le jour.

M. BAGUET

Je vous remercie. Ce n'était pas évident. Pardon, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Je crois, Monsieur le Maire, que ce qui a mis le feu aux poudres, c'est la délibération prise par le Conseil d'administration de Paris Habitat dans laquelle cinq ou six commerces sont concernés. Je crois qu'il n'y a pas eu suffisamment de précaution dans la discussion avec les commerçants. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur la délibération numéro 17.

M. BAGUET

Madame GODIN a répondu longuement tout à l'heure à la question de Madame SHAN. On vous a expliqué qu'un médiateur a été nommé. Je ne vais pas vous rappeler que c'est vous qui avez pris cette décision en 2004 et c'était une bonne décision. Vous l'avez votée au Conseil municipal le 15 juin 2006. Il y a une déclaration d'utilité publique qui date du 31 juillet 2006. Tout cela était donc inscrit. Mais si, Monsieur FOURCADE, il y a eu des contacts qui ont été pris et un médiateur a été nommé, Monsieur MARIE, grand professionnel que tout le monde connaît. Il a rencontré chaque commerçant individuellement.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est l'affiche préfectorale, avec le logo de la Préfecture : « Préfecture des Hauts-de-Seine – Direction de la réglementation et de l'environnement », dont le langage est incompréhensible. Je pourrais vous la montrer ; je dois l'avoir ici. Le dernier paragraphe est signé par le Préfet : « Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leur droit par publicité collectives et tenus de se faire connaître à l'expropriant, la SAEM Val de Seine aménagement sise 693 rue Yves Kermen, 92 100 Boulogne-Billancourt, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.13.2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique déchués de tout droit à l'indemnité ». Effectivement, il faut du souffle.

C'est le mot expropriation qui a posé problème, alors qu'il y avait négociation. Mais c'est une affiche légale et officielle. L'erreur est que cette affiche a été apposée au Pont de Sèvres, alors qu'il y avait eu des contacts multiples avec les commerçants. Ils savaient très bien que tout cela était inscrit. Comme l'a dit Madame GODIN, deux baux vont être signés en début de semaine prochaine. Nous avons dit que cela ne changeait rien même si le propriétaire des murs a changé – Madame ROUGNON voit quotidiennement les commerçants.

Simplement, c'est cette affiche qui a mis la pagaille, plus des élus, Monsieur FOURCADE, qui sont allés exciter les gens en leur disant qu'ils allaient être expropriés et virés comme des malpropres. Monsieur FOURCADE, une réunion a été organisée dans notre dos par des élus qui sont censés avoir des attitudes responsables. Malheureusement, Monsieur FOURCADE, puisque vous insistez sur ce point, ils font partie de votre groupe. Ils sont allés exciter les commerçants, alors que vous étiez vous-même l'auteur de cette délibération et de cette action. Il faut tenir vos troupes, Monsieur FOURCADE, et leur rappeler ce qui a été fait par le passé. A partir de là, la situation s'est apaisée maintenant. C'est réglé. Cela servira à tout le monde.

Madame CARDETAS, vous savez que, dans quelques années, ces mêmes commerçants, auxquels vous avez voulu faire peur, dans cinq ans, seront très heureux, avec 4 000 salariés qui vont arriver dans les tours General Electric, avec 15 000 habitants de Renault qui vont traverser le nouveau passage commercial et passer devant eux. Nous avons inauguré samedi, avec Sylvie ROUGNON et Marie-Laure GODIN le mail et la rue. Le Préfet était là. Le Président du Conseil général était là. La Vice-présidente du Conseil régional, Madame SHAN, était là. Tout le monde s'est loué des actions qui sont menées sur le Pont de Sèvres. Nous n'avons jamais fait autant d'actions aussi vigoureuses et je suis très heureux que Monsieur MANO, qui traînait un peu des pieds au départ, souscrive maintenant pleinement à l'opération. La Vice-présidente du Conseil régional, Madame COSSE, nous a même dit qu'elle était emballée et qu'elle était prête à nous aider davantage sur la réhabilitation du quartier. Je crois que nous sommes en train de faire quelque chose d'extraordinaire.

Il ne faut pas, pour des petits jeux politiques, aller mettre la pagaille ou faire peur aux gens. Comme l'a dit Marie-Laure, les commerçants méritent mieux que cela. Ils travaillent beaucoup au Pont de Sèvres. C'est difficile pour eux car, depuis que la tour General Electric est fermée, ils ont moins de clientèle. Les travaux sont un peu dissuasifs. Il faut se féliciter des actions engagées. En tout cas, je suis très heureux du suivi et de la présence notamment de Sylvie ROUGNON avec l'antenne municipale sur le quartier, qui est très bien ressentie. Dans des situations un peu compliquées comme celle-ci, avec des textes aussi incompréhensibles, cela peut faire peur. Madame CARDETAS.

Mlle CARDETAS

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire que certains élus ont mis le feu aux poudres au Pont de Sèvres. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Les commerçants du Pont de Sèvres ont demandé à voir les élus du Conseil municipal, qu'il s'agisse des élus du groupe socialiste ou des élus de notre groupe. Nous n'avons pas mis le feu au Pont de Sèvres. Les commerçants nous ont demandé à être reçus. C'est totalement différent.

M. BAGUET

Pas du tout, Madame CARDETAS. Cela ne s'est pas passé comme cela. C'est une personne qui n'est pas concernée par l'opération qui a mis la pagaille. Nous n'allons pas nous étendre davantage. Une personne a mis la pagaille et des gens de l'opposition se sont engouffrés dans la brèche. Nous n'en sommes pas là.

Je crois que nous devons nous féliciter des travaux du Pont de Sèvres. Il faut se féliciter de l'évolution de ce quartier. Il y a de très belles choses qui s'y passent. Il y a enfin effectivement une redynamisation avec des habitants qui souffrent beaucoup et qui vont encore d'ailleurs souffrir au moment de la réhabilitation de leur logement. Paris Habitat a décidé de se lancer. Les travaux de réhabilitation de l'intérieur des logements vont commencer en mars 2014. Chacun aura aussi un appartement refait. Le seul point restant à régler est celui de la réhabilitation des logements

de la place Haute, car les locataires ont voté contre à une forte majorité, alors que sur l'allée du Vieux Pont de Sèvres et l'allée du Forum, ils avaient voté à 81 %. Du coup, le dossier avance plus vite. Je mets donc aux voix la délibération. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Pour parler clair, je voulais avoir une idée de ce que cela signifiait en termes d'augmentation du loyer pour les commerçants qui changent de propriétaire, car il est précisé que « le prix sera réactualisé sur la base de l'indice fixé en avril à 106.28... ». Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que, dans quelque temps, la chalandise sera bien meilleure. Cela justifierait un loyer plus élevé. Cependant, au moment du changement de propriétaire, lorsque la SAEM renouvellera les baux, que se passera-t-il au niveau des loyers pendant la période de travaux ?

M. BAGUET

Cela sera exactement aux mêmes conditions. L'indice légal a changé, Madame BAUCHE. Nous nous conformons à l'indice légal, qui est l'indice des loyers commerciaux, l'ILC. Aujourd'hui, pour les baux renouvelés avec les deux commerçants engagés dans des opérations qui doivent s'appliquer avant les autres, cela se fera exactement aux mêmes conditions. Nous avons même prévu une indemnisation des commerçants s'ils doivent subir des nuisances ou des pertes en termes de chiffre d'affaires. Tout est prévu et tout est bordé. Il n'y a pas d'augmentation de loyer. Il n'y a absolument aucun changement et les locataires ont même une garantie quant au fait que la Ville les aidera en cas de pertes de chiffre d'affaires. C'est la loi et nous appliquons la loi, toute la loi et rien que la loi. C'est très simple.

Nous allons enfin avoir une belle galerie commerçante qui sera dans la prolongation de la galerie commerçante qui existe déjà, à savoir le passage Berbizier sur le Trapèze, qui se poursuit par le passage Aquitaine. Même des commerçants qui, au début, étaient un peu réticents nous demandent maintenant s'ils ne peuvent pas bénéficier d'un meilleur emplacement. Vous allez voir que tout cela va s'arranger tranquillement. Je ne m'en inquiète pas du tout. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 16 est approuvée à la majorité.

Pour : 45

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

17. ZAC Seguin Rives de Seine - Espaces publics situés en jonction entre le Quartier du Pont de Sèvres et le Trapèze - Dénomination de 'la rue' et du 'mail'

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

La délibération qui suit est un peu plus légère et festive. Depuis le 16 juin dernier, deux nouveaux espaces sont ouverts au public sur le quartier du Pont de Sèvres :

- le Mail, 6 000 m² d'espaces verts, de promenades et d'aires de jeux qui transforment le cadre de vie dans cette partie du quartier.

- la Rue, un nouveau lien entre le quartier du Pont de Sèvres et le Trapèze. Réalisée à travers deux niveaux de parkings acquis auprès de Paris Habitat, elle dessert le forum Bas, le Mail et la rue du Vieux Pont de Sèvres. Elle donnera aussi accès à une partie de l'espace Forum et du Centre social, après leurs travaux.

La dénomination de ces espaces publics s'est faite en deux temps. Nous avons souhaité mettre en place une consultation ouverte aux habitants afin de les associer au renouveau de leur quartier. Ainsi, des propositions ont été faites et les meilleures ont été soumises à la commission des noms de rue pour le choix définitif. Cette dernière s'est tenue le 20 septembre 2012.

Aussi, je vous propose d'approuver ce soir la désignation des voies suivantes :

- le mail des Provinces pour le mail, en référence au personnel des usines Renault venus de France et d'ailleurs.
- le Passage des Renault pour la rue, en référence au passage emprunté par le personnel des usines chaque jour.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme est des travaux

Pas de commentaires. Avis favorable. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas pris part au vote.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Une élue libre signale ne pas avoir reçu la convocation à la réunion du 20 septembre. Le groupe @lternance regrette que l'inauguration de la rue et du mail ait eu lieu avant la délibération du Conseil. Le point est adopté à la majorité. Le groupe @lternance et les élus libres ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Je ne suis pas sûr du terme « élus libres ». Les élus libres n'existent pas. Ce sont des élus non-inscrits, Madame BAUCHE. Nous sommes tous des élus libres dans cette assemblée. Je ne sais pas si les uns et les autres se sentent attachés à quoi que ce soit. On peut changer l'appellation. J'avais vu une main se lever. Pardon, Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Donner un nom à une rue est un acte important. C'est un acte qui s'inscrit dans la durée et structure le paysage du quartier. Il faut donc faire très attention aux noms que l'on choisit. Je crois que vous en conviendrez. Lorsque j'ai vu les noms qui avaient été choisis après avis conforme de la Commission, j'ai été un peu surpris par l'appellation Passage des Renault. Je me suis d'abord demandé si c'était le passage des véhicules Renault auquel il fallait penser. Ce n'était pas ça. Je me suis dit que c'était peut-être aussi le passage de Marcel et Louis RENAULT, c'est-à-dire la famille RENAULT, fondatrice de l'entreprise. Ce n'est pas ça non plus.

C'est en fait le passage emprunté par le personnel des usines chaque jour ; « les Renault », comme on dit « les Conti », « les Moulinex », « les Lipp ». En fait, cette formule est une référence à des luttes sociales dans lesquelles les salariés se trouvent en conflit. Cela évoque plutôt une atmosphère de tension et de crise sociale. Il est vrai que la régie Renault et, plus tard, la société Renault ont été à l'avant-garde du désordre social dans le pays pendant un certain nombre d'années.

Monsieur le Maire, cette appellation des Renault, c'est en fait le vocabulaire de la gauche que vous utilisez là. Il est très important de donner aux mots leur sens. Ce n'est pas à nous, majorité UMP et apparentés, de donner un nom puisé dans le vocabulaire de la gauche. Je crois qu'il est encore temps de revenir là-dessus. En tout cas, je l'espère. En ce qui me concerne, je voudrais attirer votre attention sur ce point. Ce n'est pas un service à rendre aux Boulonnais que de leur donner ce signal tout à fait négatif.

M. TISSEYRE

Je suis un Renault et je voulais dire que ce nom me convient très bien. Effectivement, dans le langage courant, on appelle les salariés d'une entreprise les Renault, les EADS, les Thomson. C'est un emprunt au langage courant et cela n'a rien à voir avec les luttes syndicales. C'est tout simplement une manière de montrer son appartenance à une entreprise. Voilà ce que je tenais à dire.

M. BAGUET

Sur ce point, je rappelle tout de même qu'il y a eu une consultation de la population. Nous avons consulté, c'est bien cela, Sylvie ?

Mme ROUGNON

Nous avons distribué beaucoup de flyers. Nous avons mis des affiches. Nous en avons parlé aux associations, aux écoles et nous avons reçu trente ou quarante propositions de noms. Cette période a duré à peu près deux mois. Nous avons donc laissé vraiment aux habitants le temps de venir donner des noms et c'est bien celui-là qui est ressorti très majoritairement. Il est vrai qu'il y a un lien entre les habitants du Pont de Sèvres et les usines Renault. Pour eux, il s'agit d'une fierté d'avoir un passage à leur nom. Ils ne voient pas du tout la question des luttes sociales,

comme le laisse entendre Monsieur VINCENT. Au contraire, ils y voient une reconnaissance de ce qu'ils ont pu apporter à Boulogne-Billancourt et à la France en travaillant aux usines Renault. Pour eux, il s'agit de quelque chose de très important et de très fort.

M. BAGUET

Après avoir recueilli ces propositions, la Commission des noms de rue s'est réunie le 20 septembre à l'Hôtel de Ville à 10 heures au deuxième étage et c'est la Commission qui a proposé ces noms. Nous avons suivi un processus complètement démocratique en termes de consultation. Il faut voter.

La délibération n° 17 est adoptée à la majorité

Pour : 45

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

18. Parc Rothschild - Réhabilitation du pavillon de la porte de l'Avre - Autorisations données au maire

Mme Christine BRUNEAU, Adjointe au Maire, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le parc Rothschild, propriété de la Ville depuis 1982 constitue le plus vaste espace vert de la ville de Boulogne-Billancourt. Vous n'êtes pas sans savoir que la ville recevait en mars 2012, le compte-rendu de la commission supérieure des sites et des paysages approuvant le schéma directeur d'aménagement du site classé du parc Rothschild. Dans ce schéma directeur, il était prévu et décrit que l'entrée nord-ouest du parc et la réhabilitation de l'ancien pavillon du gardien étaient intégrés à ce schéma, avec vocation pour le pavillon de devenir une Maison de la nature. C'est dans ce contexte que cette délibération est rédigée.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour la réhabilitation et la restructuration de ce pavillon, avec un changement de destination. Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions à tout organisme au taux le plus élevé possible, sachant qu'à terme et sur la base d'une convention qui sera rédigée, nous souhaitons pouvoir installer dans ce pavillon la LPO d'une part et l'association l'Enfance de l'art, d'autre part, qui porte le projet la Ferme du Piqueur.

Vous savez que nous avons noué un partenariat depuis 2009 avec la LPO, avec un ensemble d'actions pédagogiques vis-à-vis des enfants. Il s'agit d'un partenariat important et très bien reçu par les écoles et centres de loisirs. Notre Agenda 21 prévoit le renforcement de ces activités et nous nous réjouissons de pouvoir avoir, sur notre territoire, une Maison de la nature permettant

d'aller encore plus loin dans le cadre des actions menées vis-à-vis des enfants de notre ville. Il vous est donc demandé de voter cette délibération.

M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir comment la maison allait être occupée par la LPO et l'association l'Enfance de l'art. Il a été indiqué, comme l'a dit Christine BRUNEAU, que des locaux destinés à l'éducation pédagogique étaient prévus, ainsi que des locaux pour les permanents selon des modalités à définir en termes de contreparties. Avis favorable de la commission. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est étonné du montant total de la réhabilitation du pavillon. Il faut savoir que la Ville est contrainte, car elle doit rénover le bâtiment qui est dans un très mauvais état, en respectant son aspect d'origine. Cette rénovation a été une demande expresse de la Commission nationale des sites. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, cette délibération me fait retourner quelques années en arrière. En 2008, lorsque nous arrivions dans la majorité aux affaires, l'INCA était sur notre commune. Cette association prestigieuse poursuivait un but très vertueux. Nous nous étions émus collectivement que la Ville supportât la moitié du loyer de l'INCA. Aussi vertueuse cette association fût-elle, il n'était pas normal que le seul contribuable boulonnais ait à supporter durablement le financement de l'implantation de cette association. Vous aviez négocié à l'époque, dans un réflexe de bonne gestion, et obtenu que l'INCA paie intégralement son loyer, nous dégageant.

Aujourd'hui, je note un changement de stratégie politique. Sur ce projet, nous avons bien compris qu'il s'agissait de la rénovation complète d'un bâtiment important pour la ville de Boulogne-Billancourt, puisqu'il se situe dans le parc Rothschild. Ce parc est dépourvu d'animations. Il est difficile d'y trouver des toilettes. Y acheter une bouteille d'eau ou une canette de soda est très compliqué. J'ai bien compris, en posant la question à Monsieur GRAFFIN, que le but était notamment de mener des actions pédagogiques avec une association. Avant tout, on va y mettre le siège de la Ligue de protection des oiseaux de Monsieur Alain BOUGRAIN-DUBOURG.

Je trouve qu'un million et demi d'euros pour le siège d'une association, c'est cher payé. Ce sont les contribuables, une fois de plus, comme cela avait été le cas à une autre période, qui vont supporter ce seul investissement. Je trouve que c'est dommage. Il est sûr que la Ligue de protection des oiseaux est intéressante, mais, à Boulogne-Billancourt, lorsque l'on dit « oiseaux », on pense pigeons. Et lorsque l'on dit « pigeons », on pense à sa voiture le matin. Je me doute que les Boulonnais se disent qu'il s'agit d'une double peine. Non seulement on va avoir les crottes de pigeons sur les voitures, mais, en plus, on va financer la Ligue de protection des oiseaux. Je dis cela avec humour.

Je pense que l'on aurait pu prendre une autre orientation et peut-être faire appel au privé, en offrant la possibilité d'une réhabilitation. L'investisseur aurait pu se charger de rénover le bâtiment et en faire un lieu de vie, afin que la Ville n'ait pas à supporter le coût de cette opération qui coûte, je le rappelle, un million et demi d'euros. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas cette délibération.

Mme PINEAU

Monsieur le Maire, je voulais faire une intervention dans la suite de celle de Monsieur GARDILLOU. Il s'agit un bâtiment important pour la Ville de Boulogne-Billancourt sur un emplacement emblématique. On pouvait lui imaginer de nombreuses destinations. A une époque, nous avons pensé que cela deviendrait un point important pour la rénovation du centre équestre, éventuellement même dans le cadre du déménagement des poneys.

On pourrait y imaginer un lieu de distraction pour les familles. Autant je trouve qu'y implanter l'association l'Enfance de l'art est une très bonne idée, car c'est vraiment une opération à destination des enfants boulonnais, mais elle devrait pouvoir être couplée avec une buvette ou un lieu d'animation pour les enfants et les familles de Boulogne-Billancourt.

Nous avons déjà une Maison de la nature sur l'Île Saint-Germain. Je ne vois pas tellement l'intérêt de multiplier ces structures. Je pense que l'on aurait pu faire quelque chose à destination d'un public plus boulonnais. Pour les mêmes raisons, nous ne voterons pas contre cette délibération, mais nous nous abstenons.

Mme EVEN

Notre groupe soutient tout ce qui relève de la protection des oiseaux et de la nature, mais vous nous demandez ici de nous engager sur un montant prévisionnel de 1,5 million d'euros. Nous n'avons absolument pas d'explications. Votre délibération n'est vraiment pas complète par rapport à l'engagement que vous nous demandez. Nous ne disposons même pas d'un petit plan qui nous permettrait de situer ce fameux pavillon. La moindre des choses serait de nous présenter un plan chaque fois que l'on nous propose une délibération de ce type. Nous le demandons à chaque fois. C'est pour ces raisons que le groupe @lternance s'abstiendra sur cette délibération.

M. BAGUET

La parole est à Monsieur FOURNIER. Décidément, c'est un sujet qui passionne.

M. FOURNIER

Monsieur le Maire, j'arrive dans le désordre, mais j'aime le désordre. Je voudrais filer une métaphore autour d'Hergé, non les renseignements généraux, mais le Belge à la ligne claire, comme on le dit en bande dessinée. Sur le fait d'offrir un petit Moulinsart aux frères Loiseau, je dirais qu'il ne faudrait pas confondre Trésor de Rackham le Rouge et Trésor Public.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas. Votre manière de voir les dossiers est assez bizarre. Il faut intégrer cela dans le cadre d'une approche plus globale. Je vous rappelle que le parc Rothschild fait l'objet de négociations très anciennes, puisque tout le monde se plaint de l'état du château, du fait que le terrain des Canadiens ne soit pas ouvert au public... Tout cela est extrêmement compliqué et nous avons déjà évoqué ce sujet de nombreuses fois en Conseil municipal, mais, de toute évidence, il faut rappeler certaines choses.

Lorsque nous avons été élus, nous avons pris les choses par le bon bout, à mon avis, puisque j'ai proposé au Ministre de l'environnement de l'époque, Monsieur BORLOO, de mettre un terme aux chicanes entre son administration et notre administration pour que l'on trouve un terrain d'entente autour d'un vrai schéma directeur global du parc Rothschild.

Nous avons choisi un cabinet qui s'appelait ILEX et nous avons réfléchi ensemble, avec les services du Ministère et les services de la Ville. Nous sommes parvenus à un schéma qui me paraît assez respectable et, en tout cas, assez enthousiasmant sur la re-végétalisation du site et le fait que l'on doive restaurer les deux bâtiments, le château comme le pavillon de l'Avre. Cela figure dans le schéma directeur qui a été validé.

Sur ce, nous avons présenté notre dossier à la Commission départementale des sites, qui l'a approuvé à l'unanimité. Nous avons présenté le dossier à la Commission nationale supérieure des sites en novembre dernier et il a été approuvé, même s'il nous a manqué quelques voix. Je crois que cela a été voté par 12 voix pour, 2 abstentions et 2 oppositions. Nous avons de ce fait pris des engagements officiels avec le Ministère et la Commission nationale supérieure des sites pour poursuivre et appliquer ce schéma. Parallèlement, nous poursuivons les négociations sur le château avec les correspondants du propriétaire et nous sommes toujours dans le cadre de la recherche précise du nom du propriétaire. J'espère que nous allons aboutir.

En attendant, s'agissant du pavillon de l'Avre, qui est peut-être l'aspect le plus simple à régler dans un premier temps, pour montrer notre bonne volonté à la Commission nationale supérieure des sites, nous nous sommes lancés dans la réhabilitation du site. Je rappelle tout de même que nous revenons de très loin. La

Commission nationale supérieure des sites était très remontée à la fois contre l'Etat, qui avait réalisé cette saignée que représentait la bretelle d'autoroute, qui avait autorisé la construction de l'hôpital Ambroise Paré, contre la Ville et l'Etat, alors que nous n'étions pas concernés à l'époque, suite aux constructions du boulevard Anatole France. Elle avait le sentiment d'avoir été trahie au fil des années par cette « morcellisation » successive du périmètre.

Il fallait donner un gage de bonne volonté. Suite à notre contact avec l'Inspectrice départementale des sites, avec l'architecte des bâtiments de France, nous nous sommes engagés dans la réhabilitation du pavillon de l'Avre et nous allons essayer d'en faire quelque chose tourné vers la nature, d'où la double idée d'accueillir l'antenne régionale de la LPO et la fameuse Ferme du Piqueur, qui est aujourd'hui installée dans le parc de Saint-Cloud et qui est fréquentée par de très nombreux enfants, y compris par les enfants des centres de loisirs de Boulogne-Billancourt et les enfants des écoles, qui prennent des autocars aujourd'hui pour se rendre jusqu'au parc de Saint-Cloud. Le directeur du parc de Saint-Cloud a demandé à cette ferme de quitter les lieux, pour restaurer les espaces voisins. C'est donc une opération totalement tournée vers l'environnement et vers le développement durable. Elle a toute sa place dans le cadre du schéma directeur.

C'est comme cela qu'il faut voir le dossier et non comme un cadeau. On n'offre pas le château de Moulinsart, Monsieur FOURNIER, à l'association. Ce n'est pas du tout l'objet. Je rappelle tout de même que nous sommes la première grande ville en France à avoir signé une convention sur la biodiversité avec la LPO. Cela marche bien. L'association intervient dans nos écoles et doit intervenir davantage. Les autres communes de GPSO ont co-signé cette convention de la biodiversité. Aujourd'hui, la LPO intervient aussi sur les communes voisines. Nous ne pouvons que nous louer de ce partenariat qui est appelé à se développer et à nous louer de l'accueil d'une partie de la Ferme du Piqueur, car la Ferme de Saint-Cloud est très grande. C'est dans cet esprit-là qu'il faut réfléchir.

Je remercie Monsieur GARDILLOU d'avoir rappelé les erreurs de gestion du passé de la Mairie et d'avoir salué ma bonne gestion. Si, Monsieur GARDILLOU, vous avez salué ma bonne gestion et je vous en remercie. Je suis très sensible à votre hommage. Simplement, Monsieur GARDILLOU, nous ne sommes pas à la même échelle. Il y a une grande différence, dans le budget d'une ville, entre d'un côté le fonctionnement et de l'autre côté l'investissement. En fonctionnement étaient inscrits les 11 millions d'euros de loyers pour cette opération, sommes payées par la Ville à perte. C'étaient 11 millions d'euros que la Ville jetait à la rivière en trois ans. Or l'investissement demeure. Le million et demi d'euros que nous allons consacrer au pavillon de l'Avre demeure. Cela reste et cela n'est pas du tout la même gestion. Il ne faut pas confondre fonctionnement et investissement. Nous ne sommes pas à la même échelle. Nous parlons de 11 millions d'euros d'un côté en fonctionnement et 1,5 million d'euros de l'autre en investissement.

Je pense donc que c'est un bon projet qu'il faut soutenir. Vous

verrez qu'il rencontrera un grand succès. J'en suis convaincu. Vous verrez que les enfants des écoles seront ravis d'y aller, de même que les enfants des centres de loisirs. Des enseignants seront ravis de profiter cette installation. Je crois que cela positionnera notre ville sur tous ces aspects de développement durable auxquels les générations futures sont d'ailleurs plus sensibles que les nôtres. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 18 est approuvée à la majorité.

Pour : 36

Abstention : 8 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Thierry SOLERE, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

NPPAV : 1 (M. Vincent GRAFFIN)

19. Renouveau de la convention de refacturation relative à la finalisation, la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à la communauté d'agglomération GPSO dans le BBI - Autorisation donné au Maire pour signer les actes afférents

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit du simple renouvellement d'une convention qui lie la Ville et GPSO concernant la publication et le maquetage dans le BBI d'informations communautaires. En contrepartie de cette prestation, la Ville recevra 4 000 euros de la part de GPSO tous les ans.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le point est adopté à la majorité. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission des finances à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. ZAC Seguin Rives de Seine - Lot B4b - Réalisation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 36 places

par la SA d'HLM Résidences Sociales de France - Attribution d'une subvention - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Pierre DENIZIOT, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je suis très heureux de vous présenter ces deux délibérations au cours même de la semaine de sensibilisation au handicap dans notre ville. Je voulais vous le rappeler.

Par courrier en date du 7 septembre 2012, la société Résidences sociales de France sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 000 euros, en vue de la construction de 36 logements PLS. Dans le cadre de cette opération, elle sollicite également la garantie de la Ville sur les emprunts qu'elle entend contracter auprès du Crédit foncier.

En contrepartie de cette subvention et de la garantie communale, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation sur sept studios PLS, soit 19,44% du programme.

Il vous est donc proposé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement de ces emprunts, sur toute leur durée de vie, et d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêt afférents, ainsi que les conventions. Je vous remercie.

Mme SICARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir combien de places en foyer d'accueil médicalisé sont disponibles à Boulogne-Billancourt. Le point est adopté à la majorité. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame EVEN et ensuite Monsieur DENIZIOT.

Mme EVEN

D'une part, nous souhaiterions obtenir la réponse à notre question. D'autre part, nous faisons le même commentaire que sur la délibération numéro 12, mais nous voterons cette délibération.

M. FOURCADE

Je voudrais saluer Monsieur DENIZIOT et lui dire que nous voterons volontiers ces deux délibérations, car je trouve que, dans notre société, le fait de s'occuper aussi activement des personnes handicapées est un plus. Par conséquent, nous le soutenons.

M. BAGUET

Merci. Monsieur DENIZIOT, pour répondre à Madame EVEN sur le nombre de places.

M. DENIZIOT

Madame EVEN, j'ai bien noté votre question. Les services ont effectivement retrouvé certains chiffres. Tout d'abord, en termes de nombre de places sur la ville, sachez qu'il y a 68 places sur le foyer du Point du Jour et 30 places sur le foyer Michelle Darty, qui sont des foyers gérés par les Papillons blancs des Rives de Seine. La deuxième association de la ville qui œuvre dans ce domaine est le Grand chemin, que vous connaissez bien. Il y a 10 places au foyer Eric et 10 à la villa Désiré. Vous noterez que la Ville ne bénéficie pas de droit de réservation dans ces quatre résidences, car les montages financiers d'alors ne prévoyaient pas ce type de réservations, ce qui sera évidemment différent sur le futur FAM du lot B4, avec un droit de réservation de 7 sur 36.

M. BAGUET

Merci. Je suis moi aussi très heureux que l'on puisse présenter cette délibération et je rappelle que nous étions en situation de blocage total. Il manquait en effet 2 millions d'euros pour nous en sortir. J'avais convoqué avec Pierre DENIZIOT l'ensemble des partenaires dans la salle des commissions attenante à notre salle du Conseil municipal. J'ai dit : « Face à une telle situation, il faut que chacun fasse un effort ». J'ai proposé de faire l'effort le premier, au nom du Conseil municipal, en proposant 500 000 euros et j'ai demandé à chacun des partenaires d'en faire de même. Le Conseil général a accepté de porter la capacité d'accueil de 35 à 36 places. Madame GODIN était présente aux côtés de Monsieur CHARRIEAU, directeur de la vie sociale. Le bailleur social I3F a aussi fait un effort de son côté, de même que le promoteur Vinci. Lorsque l'on a posé la première pierre, j'ai remercié les trois partenaires. Chacun a fait un bout de chemin et nous avons pu trouver les 2 millions d'euros qui manquaient, faute de quoi ce foyer n'aurait pas vu le jour. Merci à tous nos partenaires. Encore une belle opération qui va sortir de terre. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Travaux de mise en accessibilité PMR dans les écoles Fessart et Escudier - Convention de mandat à passer entre la ville et la SPL Seine Ouest Aménagement - Autorisation donnée au maire pour signer

M. Pierre DENIZIOT, Conseiller municipal, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voulais associer à cette délibération mon collègue Henri RICARD qui aurait pu la présenter. Je voulais le remercier ainsi que ses services et les agents de nos ateliers. C'est une délibération importante. Comme vous le savez, la Ville a réalisée entre 2008 et 2009, le diagnostic accessibilité de nos bâtiments com-

munaux. Ce diagnostic a permis d'établir une évaluation du volume de travaux nécessaire afin de les rendre conformes aux différentes normes d'accessibilité.

Certains établissements vont nécessiter des aménagements particulièrement importants et d'une grande complexité, c'est notamment le cas du groupe d'un des plus grands groupes scolaires de la ville, Fessart-Escudier.

Aussi, afin d'appréhender au mieux le programme complet des aménagements d'accessibilité à réaliser dans cet établissement et tenant compte des contraintes liées aux bâtiments, il vous est proposé de confier un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL Seine Ouest Aménagement.

Mme GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a souhaité savoir si la SPL Seine Ouest aménagement avait déjà travaillé sur Boulogne-Billancourt, ce qui est effectivement le cas, puisqu'elle est intervenue sur l'ancien collège du Vieux Pont. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET

Ainsi que sur l'opération 186-188 rue Gallieni. La SPL a servi de modérateur. J'ai d'ailleurs une très bonne nouvelle à vous annoncer. Le protocole avec la copropriété a été signé ce matin. La première fois que j'ai entendu parler de ce dossier, cela devait être dans la bouche de Monsieur Joseph FRANCINE et Monsieur Georges DUHAMEL. Ce dossier doit dater de 1980 ou de 1975. Madame PETIN avait essayé de prendre le relais par la suite, dossier enterré, dommages de guerre. Le protocole a été signé ce matin. Cela montre que 35 ans plus tard, nous arrivons à faire sortir les dossiers de terre et nous allons pouvoir avoir 110 logements sociaux supplémentaires.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En commission des finances, il a été précisé au groupe Unis pour Boulogne-Billancourt que bien entendu les travaux d'accessibilité seront étendus à tout le parc scolaire de la Ville et que ces travaux seront portés par la SPL Seine Ouest habitat qui est la structure d'action de GPSO. La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Je rappelle que l'audit qui avait été réalisé chiffre à 26 452 000 euros la réhabilitation des 112 bâtiments concernés sur les 271 que compte la ville. C'est donc la continuité d'un grand plan d'action de mise en conformité des bâtiments municipaux. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci.

La séance est levée à 21 heures 55.